

Analyse comparative de l'offre et des prix de vente au détail des produits du cannabis au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

JUILLET 2025

RAPPORT DE RECHERCHE

AUTRICES ET AUTEUR

Karen Giguère, conseillère scientifique
Nicolas Duplessis, technicien de recherche psychosociale
Audrey Kamwa Ngne, conseillère scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION DE

Olivier Bellefleur, chef d'unité scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

COLLABORATION

Mariejka Beauregard, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Chantal Blouin, conseillère scientifique spécialisée et coordonnatrice de l'Équipe Cannabis, Alcool, Drogues, Jeux de hasard et d'argent
Direction du développement des individus et des communautés

Maryse Beaudry, Conseillère en transfert des connaissances
Secrétariat général

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Guy Lacroix, professeur titulaire,
Département d'économie
Maude Laberge, professeure agrégée,
Département de médecine sociale et préventive
Université Laval

Frank Zobel, directeur adjoint, coresponsable du secteur recherche
Addiction Suisse

RÉVISION EXTERNE

Angèle Poirier, associée de recherche
Institut canadien des politiques agroalimentaires

Jean-Willy Ileka, gestionnaire
Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada

La réviseuse et le réviseur ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

Les autrices, l'auteur, les membres du comité scientifique ainsi que la réviseuse et le réviseur ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

MISE EN PAGE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-01575-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2025)

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

La collection *Recherche et développement* rassemble sous une même bannière une variété de productions scientifiques qui apportent de nouvelles connaissances techniques, méthodologiques ou autres, d'intérêt large au corpus de savoirs scientifiques existants.

Ce rapport de recherche fait partie d'un ensemble de produits scientifiques convenus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'INSPQ dans le cadre d'une entente dont le financement provient du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC). Il contribue à la réalisation de l'orientation no. 3 du Plan d'action interministériel en dépendances 2018-2028 qui propose « une bonification des politiques publiques favorisant la santé, la sécurité et le bien-être des personnes et des communautés ».

Ce rapport présente une analyse comparative de l'offre et des prix de vente au détail des produits du cannabis, comme appliqué sous des modèles de vente distincts, au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les constats tirés de ce projet contribueront à la réflexion au sujet des rôles de l'offre et du prix du cannabis sur l'évolution de divers indicateurs de santé publique comme la prévalence de la consommation.

Il s'adresse aux professionnels œuvrant à la prise de décision en santé publique au MSSS et dans la fonction publique québécoise.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VIII
FAITS SAILLANTS	1
SOMMAIRE	3
1 MISE EN CONTEXTE	6
2 QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE	12
2.1 Questions de recherche	12
2.2 Méthodologie	12
3 RÉSULTATS.....	17
3.1 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon la catégorie.....	17
3.2 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon la teneur en THC ou la quantité de THC par emballage.....	19
3.3 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon le prix de vente au détail par unité standard de 5 mg de THC.....	24
4 DISCUSSION.....	30
5 CONCLUSION.....	36
6 RÉFÉRENCES.....	38
ANNEXE 1 INFORMATIONS EN SOUTIEN AU CONTEXTE DU PROJET	45
ANNEXE 2 OFFRE DÉTAILLÉE DE PRODUITS DU CANNABIS	51
ANNEXE 3 OFFRE DÉTAILLÉE DE PRODUITS DU CANNABIS SELON LE PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PAR UNITÉ STANDARD DE 5 MG DE THC	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Intervalles de valeurs définis aux fins d'analyse de la teneur et de la quantité de THC par emballage pour chaque catégorie de produits.....	15
Tableau 2	Nombre et proportion de produits offerts par les détaillants publics, par catégorie et types de produits du cannabis, Québec, Ontario, Colombie-Britannique.....	18
Tableau 3	Nombre et proportion de produits offerts par un échantillon de détaillants privés, par catégorie et types de produits du cannabis, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta.....	19
Tableau 4	Droits d'accise canadiens appliqués au cannabis	49
Tableau 5	Taxes de vente fédérale et provinciale appliquées au Canada (y compris sur les produits du cannabis)	50
Tableau 6	Nombre et proportion de produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec, Ontario, Colombie-Britannique	53
Tableau 7	Nombre et proportion de produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta.....	53
Tableau 8	Nombre et proportion d'extraits de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Québec, Ontario, Colombie-Britannique	54
Tableau 9	Nombre et proportion d'extraits de cannabis offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Ontario, Colombie-Britannique, Alberta.....	55
Tableau 10	Nombre et proportion de produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec, Ontario, Colombie-Britannique.....	55
Tableau 11	Nombre et proportion de produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la quantité de THC par emballage, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta	57
Tableau 12	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA)	60

Tableau 13	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard 5 mg de THC pour les produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA)	61
Tableau 14	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA).....	64
Tableau 15	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA).....	66
Tableau 16	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA)	69
Tableau 17	Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la quantité de THC par emballage, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA)	71

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Proportion de produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	20
Figure 2	Proportion de produits de cannabis préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	21
Figure 3	Proportion d'extraits liquides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Ontario (SOC) et Colombie-Britannique (BCCS)	22
Figure 4	Proportion d'extraits solides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	23
Figure 5	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	25
Figure 6	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de cannabis préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	26
Figure 7	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits solides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	28
Figure 8	Part de marché du cannabis, selon la catégorie de produit, la province et le territoire, 2022-2023.....	45
Figure 9	Consommation de cannabis au cours des 3 derniers mois, par trimestre avant et après la légalisation (1 ^{er} trimestre de 2018, 1 ^{er} trimestre de 2019 et 4 ^e trimestre de 2020), population âgée de 15 ans et plus, Canada, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique.....	46
Figure 10	Consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois, population de 15 ans et plus, Canada, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, 2013-2019	47
Figure 11	Évolution de la consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois, population de 15 ans et plus, Québec, 2018, 2019, 2021 à 2023	48
Figure 12	Répartition des produits du cannabis offerts sur les sites Web des détaillants publics, Québec (SQDC), Ontario (SOC) et Colombie-Britannique (BCCS) (n total = 6 232)	51

Figure 13	Répartition des produits du cannabis offerts sur les sites Web d'un échantillon de détaillants privés, Ontario, Colombie-Britannique et Alberta (n total = 1 520)	52
Figure 14	Proportion d'extraits de cannabis à ingérer offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	54
Figure 15	Proportion de comestibles liquides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	56
Figure 16	Proportion de comestibles solides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	56
Figure 17	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	58
Figure 18	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de cannabis préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	59
Figure 19	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits solides à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	62
Figure 20	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits à ingérer offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	63
Figure 21	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis à ingérer contenant un minimum de 10 mg de THC offerts par les détaillants publics, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	65
Figure 22	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles liquides (boissons) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	67
Figure 23	Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles solides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	68

Figure 24	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les comestibles liquides (boissons) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)	70
Figure 25	Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les comestibles solides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS).....	70

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGLC	Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Commission
ARC	Agence du revenu du Canada
BCCS	British Columbia Cannabis Stores
CAJO	Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
CBD	Cannabidiol
DNSP	Directeur national de santé publique
ECAD	Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues
ECTAD	Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues
ENC	Enquête nationale sur le cannabis
EQC	Enquête québécoise sur le cannabis
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LCRB	Liquor and Cannabis Regulation Branch
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMS	Organisation mondiale de la Santé
SOC	Société ontarienne du cannabis
SQDC	Société québécoise du cannabis
THC	Tétrahydrocannabinol (plus précisément le Δ -9-tétrahydrocannabinol)
TPS	Taxe sur les produits et services
TVH	Taxe de vente harmonisée
WHO	World Health Organization

FAITS SAILLANTS

La détermination de l'offre de produits du cannabis et la fixation des prix de vente au détail impliquent des décisions complexes de la part des détaillants. En effet, les activités entourant la commercialisation du cannabis exigent la prise en compte des principaux objectifs de la légalisation, à savoir la captation du marché illicite et la protection de la santé publique. À cela s'ajoute un marché illicite toujours actif et dont les particularités territoriales poussent les provinces et territoires canadiens à ajuster leurs stratégies et à offrir des réponses différenciées.

C'est dans ce contexte que ce projet brosse un portrait descriptif et comparatif de l'offre et des prix de vente au détail des produits du cannabis, tels qu'appliqués sous différents modèles de vente au Canada : entièrement public au Québec, entièrement privé en Alberta, et mixte en Ontario et en Colombie-Britannique. Quelque 7 752 produits affichés sur les sites Web de trois détaillants publics et de trois détaillants privés ont ainsi été comparés.

Pour les produits les plus vendus au Québec et au Canada, soit les produits séchés et les extraits à inhaler, les résultats montrent que l'offre de la Société québécoise du cannabis (SQDC) se distingue de celle des autres détaillants, notamment par :

- Une part plus importante de produits séchés;
- Une part plus importante de produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %);
- Une absence d'extraits liquides destinés au vapotage, alors qu'ils occupent une part significative de l'offre des autres détaillants;
- Une absence de produits d'une teneur en THC au-delà de 30 %, alors que les autres détaillants présentent une offre considérable de produits plus puissants, allant dans plusieurs cas à des produits d'une teneur en THC de plus de 70 %.

En outre, les résultats révèlent des prix moyens par unité standard de 5 mg de THC plus élevés au Québec que dans les autres juridictions à l'étude pour les produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %) et les extraits solides à inhaler.

Deux constats émergent des résultats relatifs aux produits séchés offerts au Québec et interpellent la santé publique :

Constat 1. L'offre se concentre largement, à environ 80 %, sur les produits dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise, de 21 à 30 %.

Les consommatrices et consommateurs se retrouvent ainsi face à une plus grande variété de produits à haute teneur en THC ou autrement dit, face à une offre beaucoup plus diversifiée dans les produits plus puissants, ce qui peut augmenter l'attrait à l'égard de ces derniers.

Constat 2. Les prix moyens par unité standard de 5 mg de THC tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente, offrant ainsi aux consommatrices et consommateurs un rapport puissance/prix supérieur.

Étant donné qu'elles pourraient orienter les personnes qui consomment du cannabis vers des produits plus puissants aux risques accrus pour la santé mentale et physique, ces deux observations mériteraient d'être considérées dans les réflexions entourant la commercialisation de la substance.

SOMMAIRE

Mise en contexte

Au Canada, ce sont les provinces et les territoires qui sont responsables d'établir les règles relatives aux entités autorisées à vendre du cannabis. Différents modèles de vente au détail ont ainsi été mis en place au pays. Au Québec par exemple, un modèle entièrement public a été privilégié, alors qu'à l'inverse, un modèle entièrement privé a été choisi par l'Alberta. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont pour leur part opté pour un modèle de vente au détail mixte. Les provinces et les territoires peuvent également instaurer des restrictions additionnelles à celles imposées par le niveau fédéral sur les caractéristiques des produits du cannabis qui y sont commercialisés.

L'expérience de l'encadrement d'autres substances psychoactives comme l'alcool et le tabac a montré l'effet sur la consommation de diverses composantes liées à leur commercialisation, notamment celle du prix de détail. Pour cela, il importe de documenter certaines des composantes liées à la commercialisation du cannabis, dans un contexte où celle-ci exige la prise en compte des principaux objectifs de la légalisation, soit la captation du marché illicite et la protection de la santé publique. À cela s'ajoute la présence d'un marché illicite toujours actif et dont les particularités territoriales poussent les provinces et territoires canadiens à ajuster leurs stratégies et à proposer des réponses différenciées en matière d'offre de produits et de fixation des prix de vente au détail.

Les travaux de l'INSPQ n'ont pas, jusqu'à maintenant, documenté l'offre de produits du cannabis ni les prix de vente au détail appliqués au Québec par la Société québécoise du cannabis. En les comparant à ceux d'autres provinces canadiennes qui ont un mode différent de commercialisation de la substance, les résultats d'une telle démarche permettent non seulement d'en obtenir un portrait précis, mais également de nourrir la réflexion au sujet des rôles de l'offre et du prix du cannabis sur l'évolution de divers indicateurs de santé publique.

Questions de recherche

Ce projet de recherche descriptive et comparative visait à répondre aux questions suivantes :

1. Comment se compare l'offre de produits du cannabis au Québec par rapport à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique?
2. Comment se comparent les prix de vente au détail des produits du cannabis (exprimés en unité standard de 5 mg de THC) sous le modèle de vente entièrement public du Québec par rapport à :
 - Ceux qui sont effectifs sous les modèles de vente mixtes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique?
 - Ceux qui sont effectifs sous le modèle de vente entièrement privé de l'Alberta?

Méthodologie

Les données utilisées proviennent des sites Web de vente en ligne des détaillants publics de cannabis du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, à savoir la Société québécoise du cannabis (SQDC), la Société ontarienne du cannabis (SOC) et *BC Cannabis Stores* (BCCS). À ces sites Web s'ajoutent ceux d'un détaillant privé par province : *Sessions Cannabis* pour l'Ontario, *PlantLife Cannabis* pour l'Alberta et *ARCannabis Store* pour la Colombie-Britannique.

Les détaillants privés ont été identifiés à l'aide des sites Web des autorités provinciales responsables d'attribuer les permis d'exploitation de magasin de détail. Ces détaillants devaient exercer leurs activités dans une seule province, puis y tenir le plus grand nombre de points de vente, ce qui les rendaient susceptibles de posséder un plus grand inventaire de produits.

La technique du moissonnage du Web, ou *web scraping*, a été employée pour collecter les données de façon automatisée sur les sites des détaillants visés. Des vérifications manuelles ont été faites pour s'assurer de l'exactitude des données collectées. Les informations suivantes ont été extraites pour chacun des produits : nom, type de produit, quantité, teneur en THC, prix de vente au détail (convertis par la suite en prix par unité standard de 5 mg de THC) et description. La collecte des données s'est déroulée dans la semaine du 11 mars 2024.

Les comparaisons ont été menées selon :

- Les catégories (séchés, extraits, comestibles) et les types de produits du cannabis (fleurs et préroulés, extraits à inhaler [solides et liquides] et à ingérer, comestibles liquides et solides);
- La teneur en THC, ou, selon la nature du produit, la quantité totale de THC qui y est contenu (pour les extraits à ingérer et les produits comestibles).

Principaux résultats

Un total de 7 752 produits du cannabis a été soumis aux analyses. Pour les produits les plus vendus au Québec et au Canada, à savoir les produits séchés et les extraits à inhaler, les résultats montrent que l'offre de la SQDC se distingue de celle des autres détaillants, notamment par : une part plus importante de produits séchés; une part plus importante de produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %); une absence d'extraits liquides destinés au vapotage, alors qu'ils occupent une part significative de l'offre des autres détaillants; une absence de produits d'une teneur en THC au-delà de 30 %, alors que les autres détaillants présentent une offre considérable de produits plus puissants, allant dans plusieurs cas à des produits d'une teneur en THC de plus de 70 %.

Les résultats montrent également que l'offre de la SQDC se concentre largement sur les produits séchés dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise. Ainsi, environ 80 % des fleurs séchées et des préroulés qui y sont offerts présentent une teneur en THC variant de 21 à 30 %. Cet intervalle correspond à des produits d'une « intensité élevée », selon l'échelle développée par le détaillant québécois.

Par ailleurs, les résultats révèlent des prix moyens par unité standard de 5 mg de THC plus élevés au Québec que dans les autres juridictions à l'étude pour les produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %) et les extraits solides à inhaler. Les prix moyens par unité standard des produits séchés d'une teneur en THC allant de 21 à 30 % sont pour leur part similaires entre la SQDC et les détaillants des autres provinces.

De plus, tant au Québec qu'ailleurs, les analyses montrent que pour les fleurs séchées et les préroulés, les prix moyens par unité standard tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente. Au Québec, cela se traduit par une diminution du prix moyen de 87 % entre les fleurs séchées d'une teneur en THC allant de 1 à 10 % et celles d'une teneur variant de 21 à 30 %, pour passer respectivement de 1,20 \$ à 0,15 \$ par unité standard. Pour les consommatrices et consommateurs, cela peut s'illustrer par l'exemple d'un gramme de fleurs séchées d'une teneur en THC de 3 % qui coûte le même prix de détail qu'un gramme de fleurs séchées d'une teneur en THC de 24 %, mais qui est 8 fois plus cher par quantité absolue de THC mesurée en milligramme. Une diminution du même ordre est observée pour les produits préroulés.

Implications pour la santé publique

Deux principaux constats émergent des résultats. D'une part, l'offre se concentre largement (à environ 80 %) sur les produits dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise (de 21 à 30 %). Les consommatrices et consommateurs québécois se retrouvent ainsi face à une plus grande variété de produits à haute teneur en THC ou autrement dit, face à une offre beaucoup plus diversifiée dans les produits plus puissants, ce qui peut augmenter l'attrait à l'égard de ces derniers. D'autre part, les prix moyens par unité standard de 5 mg de THC tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente, offrant ainsi aux consommatrices et consommateurs un rapport puissance/prix supérieur. Étant donné qu'elles pourraient orienter les personnes qui consomment du cannabis vers des produits plus puissants aux risques accrus pour la santé mentale et physique, ces observations mériteraient d'être considérées dans les réflexions entourant la commercialisation de la substance.

Tel que dépeint par les résultats de ce projet, le portrait de l'offre de produits du cannabis et de leurs prix de détail pourrait découler, du moins en partie, de la volonté des détaillants de compétitionner le marché illicite en répondant aux demandes des consommateurs, en particulier des consommateurs réguliers. En effet, à la différence des autres types de consommateurs, les personnes qui consomment régulièrement du cannabis cherchent davantage à se procurer des produits à forte teneur en THC, et ce, au meilleur prix. Les décisions commerciales entourant l'offre de produits et la fixation des prix de détail pourraient donc trouver leur justification dans l'un des objectifs poursuivis par la légalisation du cannabis au pays, à savoir la captation du marché illicite. Ceci met en évidence le défi de concilier cet objectif avec celui de la protection de la santé de la population, également visée par la légalisation, qui implique des pratiques commerciales qui soutiennent une consommation à moindre risque. En ce sens, il serait judicieux de suivre l'évolution de l'offre et des prix de détail du cannabis pour en détecter les tendances et s'assurer que la poursuite d'un objectif ne se fasse pas au détriment de l'autre.

1 MISE EN CONTEXTE

Avertissement : Ce document contient des interprétations de lois et de règlements à des fins d'analyse de santé publique. Il ne constitue pas un avis juridique ou une analyse de conformité légale et n'a aucune portée légale.

Entrée en vigueur le 17 octobre 2018, la *Loi sur le cannabis* a établi un cadre juridique visant le contrôle de la production, de la distribution, de la vente et de la possession de cannabis à des fins non médicales partout au Canada (Gouvernement du Canada, 2022). La loi a pour objet, notamment, de protéger la santé des jeunes en restreignant leur accès au cannabis, de permettre la production licite de cannabis afin de limiter l'exercice d'activités illicites liées à la substance et de donner accès aux personnes majeures à un approvisionnement de cannabis dont la qualité fait l'objet d'un contrôle (*Loi sur le cannabis*, L.C. (2018), ch. 16, art. 7).

La réglementation du cannabis repose sur une responsabilité partagée entre les différents paliers gouvernementaux. Les provinces et les territoires sont responsables, entre autres, d'établir les règles entourant les entités autorisées à vendre la substance, de même que le fonctionnement des lieux de vente au détail. Ils peuvent également instaurer des restrictions supplémentaires à celles prévues par la loi fédérale, notamment sur les caractéristiques des produits du cannabis commercialisés (Gouvernement du Canada, 2022).

Au Québec, un monopole d'achat, de distribution et de vente au détail entièrement étatique, axé sur des objectifs de santé et de sécurité publiques, a été privilégié. Pour ce faire, la Société québécoise du cannabis (SQDC) a été constituée (Gouvernement du Québec, 2021). La SQDC a « pour mission d'assurer la vente de cannabis [...] dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis » (*Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.Q. [2018], section II, art. 16.1). Pour y parvenir, la SQDC mise notamment sur l'établissement d'un prix des produits qui soit juste, c'est-à-dire suffisamment bas pour concurrencer le marché illicite et suffisamment élevé pour ne pas banaliser la substance et stimuler la consommation (Gouvernement du Québec, 2021; SQDC, 2023). Dans cette recherche d'un point d'équilibre dans les prix, la SQDC doit composer, entre autres, avec la présence d'un marché illicite du cannabis qui est toujours actif. Comme pour chaque province canadienne, le marché illicite québécois a ses propres caractéristiques qui influencent la dynamique des prix des produits offerts sur le marché licite. Dans ses efforts pour conjuguer la rencontre des objectifs de captation du marché illicite tout en cherchant à ne pas stimuler la consommation, la SQDC a, au cours des dernières années, tour à tour abaissé, puis relevé les prix de détail de certaines catégories de produits (SQDC, 2021, SQDC, 2022b).

Restrictions en matière d'offre de produits du cannabis au Québec

Le Québec a instauré des restrictions additionnelles à celles prévues dans la loi fédérale sur l'offre de produits du cannabis autorisés dans la province. Ainsi, la vente de produits topiques y est interdite et la concentration en tétrahydrocannabinol (THC)¹ des produits séchés et des extraits à inhaler² ne peut pas dépasser 30 % poids par poids (p/p)³ (Gouvernement du Québec, 2024). Le règlement fédéral impose certaines limites de quantité de THC en milligrammes par emballage de comestibles, d'extraits et de produits topiques⁴ (Santé Canada, 2019b). Le Québec ajoute certaines restrictions pour les produits comestibles. Ainsi, pour les solides, un maximum de 5 mg de THC par portion unitaire distinguable est fixé et pour les liquides, un maximum de 5 mg de THC par contenant est imposé. Aussi, les produits comestibles ne peuvent pas être des friandises, des desserts, des chocolats ou tout autre produit pouvant être attrayant pour les personnes âgées de moins de 21 ans (Gouvernement du Québec, 2024). De plus, au Québec, des composants autres que le THC visant à amplifier les effets psychoactifs du cannabis ne peuvent pas y être ajoutés (Gouvernement du Québec, 2024). Par ailleurs, la réglementation québécoise prévoit que la SQDC ne peut vendre que des extraits ne contenant « aucune saveur ni aucune odeur caractéristique autre que celles du cannabis » ni « aucun agent destiné à en modifier la couleur » (Gouvernement du Québec, 2024). Enfin, suivant une mise en garde du Directeur national de santé publique (DNSP), aucun produit de vapotage de cannabis (extraits liquides)⁵ n'est offert à la SQDC à ce jour⁶ (MSSS, 2019; SQDC, 2024b).

Aperçu des ventes de cannabis au Canada et au Québec

Au Canada, la valeur des ventes de cannabis légal s'est chiffrée à 4,7 milliards de dollars en 2022-2023 (Statistique Canada, 2024a). Le cannabis séché⁷ et les extraits à inhaler⁸ représentent près de 90 % des ventes pour cette période (64,9 % pour le premier et 24,9 % pour

¹ Plus précisément le Δ -9 tétrahydrocannabinol, qui est le principal composant psychoactif du cannabis.

² Les extraits de cannabis à inhaler réfèrent à une foule de produits dont la teneur en cannabinoïdes est généralement supérieure à celle trouvée dans le plant de cannabis. Ils se présentent sous forme solide (ex. hashish) ou liquide (ex. huile à vapoter) (CCDUS, 2019).

³ Le ratio est exprimé en fonction du poids. Cela signifie par exemple qu'un produit de 1000 mg ne peut contenir plus de 300 mg de THC (Gagnon, 2021).

⁴ Cette limite est de 10 mg de THC par emballage pour les comestibles (liquides ou solides) et de 1000 mg par emballage pour les extraits (à inhaler ou à ingérer) et les produits topiques.

⁵ Le vapotage de cannabis, qui désigne aussi d'autres formes de consommation par inhalation comme la vaporisation de liquide et le tamponnage (ou *dabbing*), consiste à chauffer une substance à l'aide d'un dispositif, pour produire un aérosol destiné à être inhalé par la bouche. Ces dispositifs sont connus sous divers noms : *vape pen*, *cart*, cartouche, *mods*, *Pods*, stylo de vapotage, etc. (MSSS, 2019).

⁶ Cette mise en garde avait été émise en 2019. Récemment, la SQDC a fait connaître sa décision de commercialiser les produits de vapotage au cours de l'année 2025 (Morissette, 2024).

⁷ Comprend les produits préroulés (joints) (Statistique Canada, 2024a).

⁸ Comprend les produits destinés à être inhalés, comme ceux intégrés ou à intégrer aux vaporisateurs stylos, le hachisch, la résine et la rosine (parfois appelé le *rosin*) de cannabis (Statistique Canada, 2024a).

les seconds). Les extraits à ingérer⁹, les comestibles solides, les boissons et autres produits du cannabis¹⁰ représentent la part de marché restante (Statistique Canada, 2024a).

Au Québec, la part de marché du cannabis séché est plus élevée que partout ailleurs au Canada, représentant 85,2 % des ventes en 2022-2023, alors que les extraits à inhaler occupent la part la plus faible des ventes au pays, avec 9,4 %¹¹. Cette plus faible part des ventes des extraits à inhaler au Québec s'explique, dans une large mesure, par l'absence de produits de vapotage du cannabis (extraits liquides) dans la province (Statistique Canada, 2024a).

Le prix des produits du cannabis est un déterminant important de la consommation

L'expérience de l'encadrement d'autres substances psychoactives comme l'alcool et le tabac a montré l'effet des prix de vente au détail sur la demande des produits. Il est maintenant bien établi que des prix bas amènent une augmentation de la consommation et des conséquences délétères qui en découlent. Pour cette raison, les grandes organisations internationales de santé publique comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommandent l'adoption de politiques visant à les rehausser. L'augmentation des prix, notamment par la taxation des produits de l'alcool et du tabac représente en effet, selon l'OMS, l'une des politiques les plus coût-efficaces à mettre en œuvre pour réduire la consommation et les problèmes associés (WHO, 2003, WHO, 2010, WHO, 2024; WHO/Europe 2019, WHO/Europe 2024).

À l'instar de ce qui a été observé dans certains États américains, les prix de vente au détail du cannabis légal au Canada ont connu une forte baisse au cours des années qui ont suivi la légalisation (Caulkins *et al.*, 2018 ; Hall *et al.*, 2022 ; Oregon Liquor Control Commission, 2019 ; Smart *et al.*, 2017). De récents travaux canadiens montrent que le prix du cannabis séché aurait chuté d'environ la moitié au cours des quatre années suivant la légalisation pour atteindre en moyenne 6 \$ le gramme (Hammond, 2023; Hammond *et al.*, 2023).

Une autre tendance qui a été observée, tant dans les États américains qu'au Canada, est celle de la disponibilité accrue de produits plus puissants, à plus forte teneur en THC (Hall *et al.*, 2023; Matheson et Le Foll, 2020).

La tendance aux produits du cannabis plus puissants et la baisse considérable des prix observées depuis la légalisation soulève des inquiétudes. Le comité d'experts canadien chargé de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis* craint qu'elles contribuent à une hausse de la consommation et à une augmentation du risque de méfaits (Rosenberg *et al.*, 2024). Bien qu'une tendance à la hausse de la consommation de cannabis soit observée depuis le milieu des années 1980 au pays, sa légalisation aurait contribué à accélérer le phénomène (Hammond, 2023 ; Statistique Canada, 2023). Les résultats d'enquêtes canadienne et québécoise menées dans les années

⁹ Comprend les produits destinés à être ingérés, comme les teintures, les capsules, les capsules à enveloppe molle et les pulvérisateurs (Statistique Canada, 2024a).

¹⁰ Comprend les crèmes, les graines et autres produits du cannabis non classés ailleurs (Statistique Canada, 2024a).

¹¹ Voir l'annexe 1 pour une visualisation détaillée de la part de marché du cannabis, selon la catégorie de produit, la province et le territoire pour l'année 2022-2023.

suivant la légalisation vont d'ailleurs dans ce sens¹², quoique les plus récentes données indiquent une certaine stabilisation de la prévalence de consommation. Au Québec par exemple, elle est passée de 14 % à 20 % entre 2018 et 2021, après quoi elle a diminué, pour se situer à 17 % en 2023 (Conus et Davison, 2024 ; Conus et Dupont, 2023; Rotermann, 2021; Santé Canada, 2013, 2015, 2017, 2019a; Statistique Canada, 2023).

Divers modèles de vente au détail du cannabis au Canada

Une étude comparative des régimes d'encadrement du cannabis et de l'évolution de divers indicateurs de santé publique au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique¹³ a récemment été menée par l'INSPQ (Gagnon et Kamwa Ngne, 2023). Les analyses suggèrent que le régime québécois, réputé plus restrictif, aurait joué un rôle dans les évolutions moins défavorables constatées pour différents indicateurs de santé publique, dont celui de la prévalence de la consommation de cannabis qui a moins augmenté au Québec qu'ailleurs au Canada¹⁴ (Gagnon et Kamwa Ngne, 2023).

Dans toutes les provinces, c'est un monopole public qui achète les produits du cannabis auprès des fournisseurs et qui les distribuent aux détaillants (fonction de grossiste). En ce qui concerne la vente aux consommateurs, le Québec se différencie de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (Gagnon, 2021; Gagnon et Kamwa Ngne, 2023). Au Québec c'est une société d'État, la Société québécoise du cannabis (SQDC) qui effectue la vente au détail, par l'intermédiaire d'un réseau de 98 succursales¹⁵ (soit 1,1 point de vente/100 000 habitants) et par la vente en ligne.

À l'opposé, l'Alberta a confié l'entièreté de la vente des produits du cannabis, en magasin et en ligne, à des détaillants privés autorisés (en pratique tous à but lucratif) (969 magasins, soit 20,6 points de vente/100 000 habitants) (AGCL, 2024; Gagnon et Kamwa Ngne, 2023).

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont opté pour un modèle de vente au détail mixte, ou hybride. En Ontario, le détaillant public, la Société ontarienne du cannabis (SOC) vend ses produits uniquement en ligne, alors que les détaillants privés autorisés (1936 magasins, soit 12,4 points de vente/100 000 habitants) assurent la vente en magasin, tout en offrant un service de commande en ligne pour la livraison ou le ramassage en magasin (CAJO, 2024a, 2024b). En Colombie-Britannique, la vente en magasin et en ligne est partagée entre un détaillant public, *BC Cannabis Stores* (BCCS) (39 magasins) et des détaillants privés (480 magasins), pour 9,4 points de vente par 100 000 habitants (BC Government, 2022; LCRB, 2024).

¹² Voir annexe 1.

¹³ L'étude a également inclus des analyses sur le Colorado, l'Oregon et l'État de Washington.

¹⁴ Voir annexe 1.

¹⁵ Le nombre de magasins par province est celui qui était en vigueur au 1^{er} février 2024 et les calculs du nombre de points de vente par 100 000 habitants sont basés sur les estimations de Statistique Canada (2024c).

Les travaux menés par l'INSPQ dans la foulée de la légalisation du cannabis n'ont pas, jusqu'à maintenant, documenté l'offre ni les prix de détail du cannabis dans une perspective de comparaison des régimes d'encadrement et modèles de vente au détail mis en place au pays, en particulier au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Prélèvements fiscaux et interdictions en matière de prix de vente du cannabis

Au Canada, le prix de vente au détail des produits du cannabis inclut trois niveaux de taxation : un droit d'accise fédéral, une taxe de vente fédérale et une taxe de vente provinciale. Le droit d'accise est calculé selon le montant le plus élevé entre 1 \$ le gramme ou 10 % du prix de vente du cannabis frais ou séché (ARC, 2024; Hall *et al.*, 2022, 2023; Rosenberg *et al.*, 2024). Du côté des comestibles, extraits et topiques, le droit d'accise est plutôt calculé en fonction du contenu en THC, soit de 0,01 \$ par milligramme de THC total (ARC, 2024; Kilmer, 2019). Enfin, l'Alberta et l'Ontario ajoutent un taux de rajustement du droit d'accise sur le cannabis de 16,8 % et de 3,9 %, respectivement (ARC, 2024; Hall *et al.*, 2022).

En plus du droit d'accise, la taxe de vente fédérale¹⁶ de 5 % est appliquée sur les produits du cannabis dans les quatre provinces étudiées. À cela s'ajoute une taxe de vente provinciale pour trois d'entre elles (aucune taxe de vente provinciale en Alberta pour tous les produits, incluant ceux du cannabis) : 9,975 % au Québec, 8 % en Ontario¹⁷ et 7 % en Colombie-Britannique (Hall *et al.*, 2022). La Colombie-Britannique est par ailleurs la seule province à imposer une taxe de vente distincte pour les produits de vapotage de l'ordre de 20 %, taxe ajoutée au montant après application de la taxe fédérale. Ainsi, les appareils, accessoires et liquides de vapotage qui y sont vendus sont taxés au taux de 26 %¹⁸ (BC Ministry of Finance, 2019; Naimi *et al.*, 2021)¹⁹.

En matière de prix, contrairement à la loi fédérale, l'encadrement québécois interdit à la SQDC d'offrir des rabais temporaires, de même qu'une diminution du « prix de vente au détail en fonction de la quantité [achetée] de cannabis » (Gagnon, 2021; Gagnon et Kamwa Ngne, 2023; *Loi encadrant le cannabis*, RLRQ, c. C-5.3 (2018), chap. II, art. 4). La seule exception à cette règle est le cas où un producteur adopte régulièrement une structure de coûts offrant un prix plus bas pour un produit ou un format de produit. Dans ce cas, la SQDC peut appliquer une baisse des coûts d'achat sur sa structure de prix de détail (Gagnon, 2021). Elle a d'ailleurs annoncé, en 2019, l'offre d'un grand format de fleurs séchées (28 grammes) lui permettant de proposer, selon elle, des prix concurrentiels avec le marché illégal (Blais, 2019 dans Gagnon, 2021).

¹⁶ Taxe sur les produits et services (TPS).

¹⁷ Cette province combine les taxes de vente fédérale et provinciale en une seule taxe, soit la taxe de vente harmonisée (TVH) de 13 %.

¹⁸ Exemple d'un produit à 10 \$: 10 \$ + 5 % = 10,50 \$.... 10,50 \$ + 20 % = 12,60 \$.

¹⁹ Voir annexe 1 pour le détail du droit d'accise et des taxes de vente appliqués sur les produits du cannabis au pays.

Objectif général du projet

Le présent projet vise à documenter l'offre de produits du cannabis, de même que les prix de vente au détail appliqués au Québec, en les comparant à ceux d'autres provinces canadiennes avec lesquelles des comparaisons avec le Québec ont déjà été faites, c'est-à-dire, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Les constats tirés de ce projet contribueront à la réflexion au sujet des effets des caractéristiques de l'offre de produits du cannabis et des prix fixés pour la vente au détail sur l'évolution de divers indicateurs de santé publique comme la prévalence de la consommation.

2 QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 Questions de recherche

Ce projet vise à répondre aux questions de recherche suivantes :

1. Comment se compare l'offre de produits du cannabis au Québec par rapport à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique?
2. Comment se comparent les prix de vente au détail des produits du cannabis (exprimés en unité standard de 5 mg de THC) sous le modèle de vente entièrement public du Québec par rapport à :
 - Ceux qui sont effectifs sous les modèles de vente mixtes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique?
 - Ceux qui sont effectifs sous le modèle de vente entièrement privé de l'Alberta?

De façon spécifique, l'offre et les prix de vente au détail des produits du cannabis ont été comparés entre la SQDC et les autres sociétés d'État assurant une partie des ventes en Ontario et en Colombie-Britannique, puis un détaillant privé de l'Alberta. Pour pouvoir évaluer si les différences observées, le cas échéant, sont attribuables au statut privé du détaillant albertain ou encore au modèle de vente privilégié par la province, deux autres détaillants privés, un ontarien et un britanno-colombien, ont été inclus aux analyses.

Les comparaisons ont été menées selon :

- Les catégories (séchés, extraits, comestibles) et les types de produits (fleurs et préroulés, extraits à inhaler [solides et liquides] et à ingérer (comestibles liquides et solides);
- La teneur en THC, ou, selon la nature du produit, la quantité totale de THC qui y est contenu (pour les extraits à ingérer et les produits comestibles).

2.2 Méthodologie

Source des données

Les données utilisées proviennent des sites Web de vente en ligne des détaillants publics de cannabis du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à savoir, la Société québécoise du cannabis (SQDC) (<https://www.sqdc.ca>), la Société ontarienne du cannabis (SOC) (<https://ocs.ca>) et BC Cannabis Stores (BCCS) (<https://www.bccannabisstores.com>). À ces sites Web s'ajoutent ceux d'un détaillant privé par province : *Sessions Cannabis* pour l'Ontario (<https://www.sessions.ca>), *PlantLife Cannabis* pour l'Alberta (<https://plantlifecannabis.com>) et *ARCannabis Store* pour la Colombie-Britannique (<https://arcannabis.ca>).

Les détaillants privés ont été identifiés à l'aide des sites Web des autorités provinciales responsables d'attribuer les permis d'exploitation de magasin de détail, soit les sites de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), de la Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Commission (AGLC) et de la Liquor and Cannabis Regulation Branch (LCRB) de la Colombie-Britannique. Deux critères ont guidé leur choix. Ces détaillants privés devaient d'abord exercer leurs activités dans une seule province, puis y tenir le plus grand nombre de points de vente, ce qui les rendaient susceptibles de posséder un plus grand inventaire de produits. En date du 1^{er} février 2024, les détaillants privés sélectionnés possédaient respectivement 46 des 1936 points de vente présents en Ontario, 39 des 969 points de vente implantés en Alberta et 8 des 519 points de vente établis en Colombie-Britannique.

Collecte des données

Étant donné l'envergure du présent projet qui cherche à comparer l'ensemble des produits offerts par les six détaillants sélectionnés, une collecte de données automatisée a été privilégiée. La technique du moissonnage du Web, mieux connue sous le nom de *web scraping* a ainsi été employée. Elle consiste en un processus automatisé d'extraction de données ciblées à partir d'un ou de plusieurs sites Web dans le but de les utiliser dans un autre contexte, que ce soit à des fins d'études de marché ou de recherche scientifique (Hillen, 2019; OQLF, 2018). L'application de cette technique de collecte de données à l'analyse des prix de détail de produits de consommation pertinents pour la santé publique s'est récemment déployée, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles avenues de recherche (Agaku *et al.*, 2021; Burton *et al.*, 2024; Hillen, 2019; Ma *et al.*, 2022).

Pour procéder, un script développé en langage Python a permis d'accéder aux sites Web ciblés, d'identifier les données à collecter, de les extraire et de les enregistrer dans des fichiers CSV (un par détaillant). Ces derniers ont ensuite été importés dans un tableur Excel qui a été utilisé pour le traitement des données. Les données ont été collectées dans la semaine du 11 mars 2024. Des vérifications manuelles sur les sites Web de chacun des détaillants ont été effectuées pour s'assurer de l'exactitude des données collectées automatiquement.

Tous les produits affichés sur les sites Web des détaillants à l'étude ont été répertoriés dans la base de données Excel. Il est à noter que pour le détaillant privé britanno-colombien *ARCannabis*, les informations relatives aux produits qui étaient en rupture de stock au moment de la collecte de données n'étaient pas affichées (ex. prix, teneur en THC); seuls les produits disponibles pour achat immédiat ont donc été recensés. Tous les autres détaillants affichaient l'ensemble des caractéristiques de leurs produits, qu'ils soient en stock ou non au moment de la collecte de données. Les informations suivantes ont été extraites pour chacun des produits : nom, type de produit, quantité, teneur en THC, prix de vente au détail²⁰ et description.

²⁰ La SQDC et la SOC affichent leurs prix de vente au détail en y incluant les taxes applicables, ce qui n'est pas le cas pour les quatre autres détaillants. Les taxes applicables ont donc été ajoutées aux prix extraits de leur site Web selon les taux mentionnés précédemment.

Catégories et types de produits inclus

Les produits répertoriés ont été regroupés en quatre catégories : les produits séchés, les extraits, les produits comestibles et les autres produits²¹. Les produits inclus dans chacune de ces catégories reprennent essentiellement le classement de Santé Canada, utilisé par Statistique Canada pour produire les données de vente, telles que présentées plus haut. Deux modifications y ont toutefois été apportées, une pour les produits séchés et l'autre pour les extraits.

Les produits séchés qui, dans les analyses de Statistique Canada incluent les produits préroulés (joints), ont, dans le cadre de ce projet, été scindés en deux : les fleurs et les produits préroulés. Cette façon de faire permet, d'un côté, d'estimer la valeur ajoutée par la transformation du produit en un produit prêt à l'emploi (le produit préroulé) et de l'autre, de distinguer ces deux types de produits qui peuvent varier au niveau de la teneur en THC, les préroulés étant plus fréquemment infusés au THC avec des extraits de cannabis (ex. haschich) que les fleurs.

Les extraits ont été distingués en extraits à ingérer et en extraits à inhaler. Les extraits à ingérer comprennent les timbres oraux, teintures, capsules, capsules à enveloppe molle et atomiseurs oraux. Les extraits à inhaler, à la différence de Statistique Canada qui les traite en une seule catégorie, ont plutôt été partagés entre extraits solides et extraits liquides. Cette façon de faire permet de distinguer les produits destinés au vapotage (extraits liquides) qui ne sont pas commercialisés par la SQDC au Québec, des autres produits à être consommés par inhalation, soit le haschich, la résine, la rosine, le *shatter*, le *wax*, le *live resin* et le *kief* (extraits solides).

Les produits comestibles comprennent deux types de produits, les comestibles liquides (boissons) et les comestibles solides. Les « Autres produits » incluent les topiques, produits pour le bain et autres produits non classés ailleurs. Non offerts au Québec, mais disponibles dans les autres provinces à l'étude, les « Autres produits » sont présentés uniquement à titre indicatif dans la première section des résultats.

Mesure du THC et conversion des prix de détail en prix par unité standard de 5 mg de THC

Après l'extraction des informations sur les sites Web, la teneur minimale et maximale en THC des produits séchés et des extraits à inhaler, de même que la quantité minimale et maximale de THC par emballage pour les extraits à ingérer et les produits comestibles ont été identifiées. Elles ont permis de définir les intervalles de valeurs utilisés pour les analyses subséquentes (tableau 1).

²¹ Les accessoires et les graines de cannabis (qui ne sont pas un produit de consommation, mais plutôt vendues pour faire pousser des plants dans les provinces autres que le Québec) ont été exclus des analyses.

Tableau 1 Intervalles de valeurs définis aux fins d’analyse de la teneur et de la quantité de THC par emballage pour chaque catégorie de produits

Catégorie et types de produits	Teneur minimale et maximale en THC (en %)	Intervalles de valeurs
Produits séchés		
Fleurs	0,15 et 46 %	• < 1 % • 1 à 10 % • 11 à 20 % • 21 à 30 % • 31 à 40 % • 41 % et plus
Préroulés	0,15 et 81,7 %	
Extraits à inhaler		
Liquides	0,0005 et 94 %	• < 1 % • 1 à 30 % • 31 à 70 % • 71 % et plus
Solides	0,475 et 93 %	
Catégorie et types de produits	Quantité minimale et maximale de THC (en mg) par emballage	Intervalles de valeurs
Extraits à ingérer	0,005 et 1000 mg	• < 10 mg • 10 mg et plus
Produits comestibles		
Liquides	0,025 et 10 mg	• < 1 mg • 1 à 5 mg • 6 à 10 mg
Solides	0,005 et 10 mg	

Selon la nature du produit, la mesure du THC était indiquée différemment sur les sites Web (ex. en %, en mg/g, etc.) et affichée, pour la plupart, avec un minimum et un maximum. Ces deux valeurs ont été utilisées pour calculer la teneur moyenne en THC ou la quantité moyenne de THC par emballage de chacun des produits. Puis, si cette valeur n’était pas affichée ainsi, elle a été convertie en milligrammes de THC par gramme et ensuite en nombre total de mg par emballage. Ces étapes ont permis de transformer les prix de détail en prix par unité standard de 5 mg de THC²².

Cette façon de faire s’inscrit dans les travaux et les recommandations récentes d’experts, de même que des National Institutes of Health (NIH) américains. En effet, devant la multiplication des produits du cannabis actuellement disponibles et l’étendue des teneurs en THC²³, nombreux sont les experts, dont ceux formant le comité canadien d’examen de la *Loi sur le cannabis*, à recommander l’établissement d’une unité standard de THC qui viendrait quantifier ce à quoi correspond une « dose ou une portion » de cannabis (Cannabis Policy Research Workgroup, 2018; Freeman et Lorenzetti, 2020, 2021; Rosenberg *et al.*, 2024). Parmi les utilités d’une telle mesure standardisée, figure celle de permettre des analyses du marché du cannabis en comparant les prix de détail des produits disponibles (Hammond, 2020). Conformément au consensus émergent, et tel qu’adopté par les NIH, les prix de détail des produits sont exprimés, dans ce rapport, par unité standard de 5 mg de THC, une quantité jugée suffisante pour produire des effets psychoactifs, tout en étant dans la grande majorité des cas, dépourvue

²² Par exemple, pour 3,5 g de fleur séchée contenant de 20 % à 22 % de THC et affiché au prix de 30 \$, le calcul suivant a été fait : $(30 / [3,5 * ((200 + 220) / 2)]) * 5 = 0,20$ \$ par unité standard de 5 mg de THC.

²³ Parfois référée comme étant la concentration ou la puissance du produit (Gouvernement du Canada, 2023).

d'effets indésirables (Freeman et Lorenzetti, 2020, 2021; Hammond, 2020; Naimi *et al.*, 2021; NIH, 2021)²⁴.

Exclusion de certains produits pour les analyses des prix de détail

Pour les analyses des prix de détail, certains produits (n = 291) ont été exclus étant donné leur très faible teneur en THC qui venait biaiser le prix moyen par unité standard de 5 mg de THC. Ces produits, surtout composés de cannabidiol (CBD)²⁵ qui n'a pas d'effet psychoactif, se vendent à des prix beaucoup plus élevés que les produits à dominance de THC. Il s'agit de :

- Produits séchés et extraits à inhaler affichant une teneur en THC inférieure à 1 % (n = 45);
- Extraits à ingérer et autres produits contenant moins de 10 mg de THC par emballage (n = 156);
- Produits comestibles contenant moins de 1 mg de THC par emballage et ceux en contenant de 1 à 5 mg étant donné qu'il s'agissait de produits à prédominance de CBD en plus grande quantité dans un même emballage²⁶(n = 90).

Processus de révision externe

En conformité avec le *Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications scientifiques de l'Institut national de santé publique du Québec*, une version préfinale du rapport a été soumise à des réviseurs externes. En prenant appui sur la grille institutionnelle (Robert et Déry, 2020), les réviseurs ont été conviés à valider l'exactitude du contenu du rapport, la pertinence des méthodes utilisées et le caractère approprié des conclusions. Un tableau recensant chacun des commentaires reçus a été élaboré, indiquant ceux qui ont été retenus ou non, pour quelles raisons, ainsi que le traitement qui en a été fait dans la version finale.

²⁴ Il est à noter que depuis la réalisation des analyses du présent projet, les discussions à ce sujet se sont poursuivies pour en arriver à une recommandation, du moins pour le Canada, d'établir une unité standard de THC de 2,5 mg. Qu'elle soit ou non adoptée telle quelle par le gouvernement du Canada (ce qui n'a toujours pas été fait au moment d'écrire ces lignes), les experts mentionnent l'importance d'une unité standard qui soit facile à convertir sous forme de fraction de 5 mg, et ce, pour mieux harmoniser les pratiques de déclaration et la synthèse des données avec les travaux menés notamment aux États-Unis (CCDUS, 2024; Wood *et al.*, 2024).

²⁵ Le cannabidiol est l'un des trois principaux cannabinoïdes contenu dans le cannabis (INSPQ, 2017).

²⁶ Par exemple, un emballage de 30 bonbons gélifiés dont la quantité totale de THC est de 1,08 mg et celle de CBD de 600 mg, offert à 36,35 \$ <https://ocs.ca/products/berry-good-day-soft-chew-monjour-fr>.

3 RÉSULTATS

Cette section présente l'offre de produits du cannabis; en premier, selon la catégorie de produits, ensuite, selon la teneur en THC ou la quantité de THC par emballage, et enfin, selon le prix de vente au détail par unité standard de 5 mg de THC. Les résultats sont d'abord présentés pour les détaillants publics, puis pour les détaillants privés.

3.1 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon la catégorie

Un total de 7 752 produits du cannabis a été recensé sur les sites Web des détaillants à l'étude, dont 6 232 sur les sites des trois détaillants publics : 916 sur le site de la SQDC, 4 403 sur celui de la SOC et 913 sur celui de BCCS.

Comme présenté au tableau 2, les produits séchés (fleurs et préroulés) occupent la plus grande part des produits offerts par les trois détaillants publics, mais de façon plus marquée à la SQDC (78,1 % c. 59,6 % à la SOC et 52,2 % à BCCS). Parmi les produits séchés, la part des produits préroulés est toutefois moindre à la SQDC (26,4 %) qu'à la SOC (32,1 %) et à BCCS (31,1 %).

Les extraits de cannabis, à inhaler et à ingérer, se retrouvent en moins grande proportion à la SQDC qu'au sein des autres détaillants publics (14,7 % c. 24,2 % à la SOC et 31,9 % à BCCS). Alors qu'ils ne sont pas offerts au Québec, les extraits liquides à inhaler représentent respectivement 14,1 % et 18,9 % de l'offre de produits de la SOC et de BCCS. Ces liquides destinés au vapotage de cannabis composent l'essentiel de l'offre d'extraits de ces détaillants : 58,3 % des extraits offerts par la SOC et 59,2 % de ceux offerts par BCCS. Les extraits solides à inhaler sont offerts en proportions semblables par les trois détaillants publics (6,4 % des produits de la SQDC, 5,5 % de ceux de la SOC et 6,9 % de ceux de BCCS). La part des extraits à ingérer est un peu plus grande à la SQDC (8,3 %) (c. 4,6 % à la SOC et 6,1 % à BCCS).

Les produits comestibles, liquides et solides, représentent 7,1 % des produits offerts par la SQDC, alors qu'ils occupent respectivement 13,2 % et 12,0 % de l'offre de produits de la SOC et de BCCS. La forme liquide des comestibles est la plus présente à la SQDC (66,2 % des produits comestibles), alors que la forme solide est celle qui occupe la plus grande part des comestibles offerts par la SOC (67,4 %) et BCCS (73,4 %).

Conformément à la réglementation québécoise, aucun autre produit du cannabis n'est offert à la SQDC, alors que 2,9 % des produits de la SOC et 3,8 % de ceux de BCCS entrent dans cette catégorie « Autres produits ».

Tableau 2 Nombre et proportion de produits offerts par les détaillants publics, par catégorie et types de produits du cannabis, Québec, Ontario, Colombie-Britannique

Catégorie et type de produits	Québec (SQDC)		Ontario (OCS)		Colombie-Britannique (BCCS)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Produits séchés								
Séchés fleurs	474	51,7	1 212	27,5	193	21,1	1 879	30,2
Séchés préroulés	242	26,4	1 413	32,1	284	31,1	1 941	31,1
Extraits								
Extraits liquides à inhaler	0	0,0	619	14,1	173	18,9	792	12,7
Extraits solides à inhaler	59	6,4	244	5,5	63	6,9	364	5,8
Extraits à ingérer	76	8,3	203	4,6	56	6,1	332	5,3
Produits comestibles								
Comestibles liquides	43	4,7	190	4,3	29	3,2	262	4,2
Comestibles solides	22	2,4	393	8,9	80	8,8	498	8,0
Autres produits	0	0,0	129	2,9	35	3,8	164	2,6
Total	916	100,0	4 403	100,0	913	100,0	6 232	100,0

Quelque 1 520 produits du cannabis composent l'offre des détaillants privés sélectionnés, la majorité étant offerte par le détaillant albertain *PlantLife Cannabis* (910) (tableau 3). À l'instar des détaillants publics, les produits séchés occupent la plus grande part des produits offerts par ces détaillants privés (entre 50,2 % et 53,4 %). Le détaillant albertain concentre principalement l'autre part des produits offerts sur les extraits de cannabis (30,1 %), alors que les autres détaillants privés la centrent surtout sur les comestibles (30,4 % chez le détaillant ontarien et 27,6 % chez le détaillant britanno-colombien). La proportion de comestibles offerts par ces deux détaillants privés dépasse largement celle offerte par les trois détaillants publics (qui varie de 7,1 % à la SQDC à 16,1 % à la SOC). Enfin, plus encore que ne le font les détaillants publics et privés ontariens et britanno-colombiens, *PlantLife Cannabis* concentre son offre d'extraits principalement sur les liquides de vapotage (66,4 % c. 58,3 % à la SOC, 59,2 % à BCCS, 47,1 % chez *Session Cannabis* en Ontario et 57,8 % chez *ARCannabis* en Colombie-Britannique).

Tableau 3 Nombre et proportion de produits offerts par un échantillon de détaillants privés, par catégorie et types de produits du cannabis, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta

Catégorie et type de produits	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)		Colombie-Britannique (<i>ARCannabis</i>)		Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Produits séchés								
Séchés fleurs	122	32,5	43	18,3	208	22,9	373	24,5
Séchés préroulés	69	18,4	75	31,9	278	30,5	422	27,8
Extraits								
Extraits liquides à inhaler	33	8,8	26	11,1	182	20,0	241	15,9
Extraits solides à inhaler	3	0,8	8	3,4	58	6,4	69	4,5
Extraits à ingérer	34	9,1	11	4,7	34	3,7	79	5,2
Produits comestibles								
Comestibles liquides	37	9,9	29	12,3	50	5,5	116	7,6
Comestibles solides	77	20,5	36	15,3	89	9,8	202	13,3
Autres produits	0	0,0	7	3,0	11	1,2	18	1,2
Total	375	100,0	235	100,0	910	100,0	1 520	100,0

Une présentation graphique des données relatives aux produits du cannabis offerts par les détaillants à l'étude figure à l'annexe 2.

3.2 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon la teneur en THC ou la quantité de THC par emballage

Cette section présente les produits du cannabis offerts par les détaillants publics et privés à l'étude selon la teneur en THC ou la quantité de THC par emballage, dans l'ordre suivant : produits séchés, extraits et comestibles. Les résultats relatifs aux produits les plus vendus au Canada et au Québec, soit les produits séchés (fleurs et préroulés) et les extraits à inhaler²⁷ sont présentés en détail, alors que ceux relatifs aux produits comestibles sont sommairement décrits, puis présentés sous forme graphique à l'annexe 2. Pour les extraits à ingérer, étant donné que la catégorie de 10 mg et plus de THC par emballage n'a pas été davantage subdivisée, aucune analyse comparative n'a été faite. L'ensemble des données relatives à cette section figure également dans cette annexe.

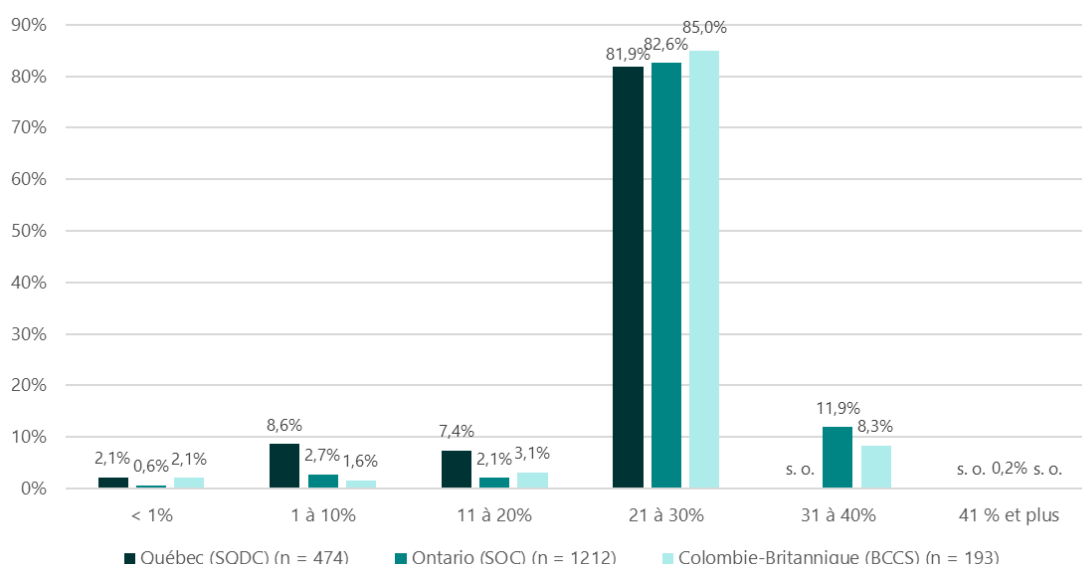
²⁷ Pour rappel, les produits séchés et les extraits à inhaler composaient près de 90 % des ventes de cannabis au Canada et près de 95 % des ventes au Québec en 2022-2023.

Produits séchés – Fleurs

Les produits de fleurs séchées offerts par les trois détaillants publics présentent, dans une large mesure, une teneur en THC de 21 à 30 %. Au Québec, où la réglementation limite la teneur maximale à 30 %, 81,9 % des produits de fleurs séchées offerts par la SQDC se situent dans cet intervalle, une tendance similaire au sein des deux autres détaillants (82,6 % à la SOC et 85,0 % à BCCS) (figure 1).

L'autre part des produits de fleurs séchées offerts à la SQDC se répartit entre des produits d'une teneur en THC de 1 à 10 % (8,6 %) et de 11 à 20 % (7,4 %), alors que les autres détaillants publics la concentrent surtout sur des produits d'une teneur en THC de 31 à 40 % (11,9 % à la SOC et 8,3 % à BCCS).

Figure 1 Proportion de produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



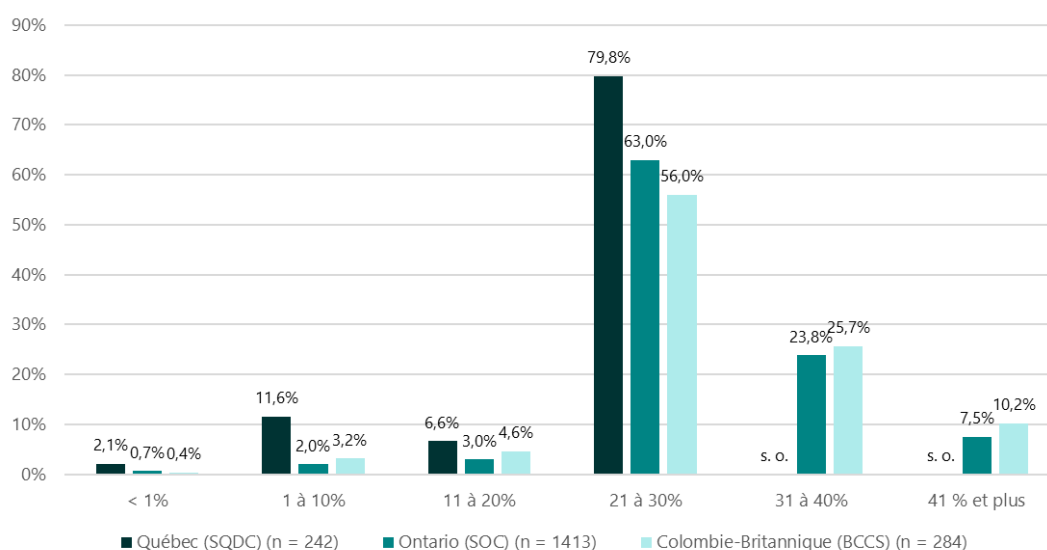
La plus grande part des produits de fleurs séchées offerts par les détaillants privés présentent aussi une teneur en THC de 21 à 30 %. À l'instar de la SOC et de BCCS, *PlantLife Cannabis* en Alberta présente une offre de fleurs séchées d'une teneur en THC de 1 à 20 % moindre que ce qui est observé à la SQDC (5,3 % c. 16,0 %), mais supérieure à ce qui l'est chez les deux autres détaillants privés. Enfin, le détaillant privé albertain est celui qui présente la moindre proportion de fleurs séchées contenant plus de 30 % de THC (5,8 % c. 12,1 % à la SOC, 8,3 % à BCCS, 9,8 % chez le détaillant privé ontarien et 11,6 % chez le détaillant privé britanno-colombien).

Produits séchés – Préroulés

À l'image des produits de fleurs séchées, les produits préroulés offerts par les trois détaillants publics, présentent, en grande majorité, une teneur en THC de 21 à 30 %, mais dans une plus large mesure à la SQDC (79,8 % c. 63,0 % à la SOC et 56,0 % à BCCS) (figure 2).

L'autre part des produits préroulés offerts à la SQDC présente principalement une teneur en THC de 1 à 20 % (18,2 %), alors que les détaillants publics ontarien et britanno-colombien la répartissent surtout entre des produits d'une teneur en THC de 31 à 40 % (23,8 % à la SOC et 25,7 % à BCCS) et de 41 % et plus (7,5 % à la SOC et 10,2 % à BCCS).

Figure 2 Proportion de produits de cannabis préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

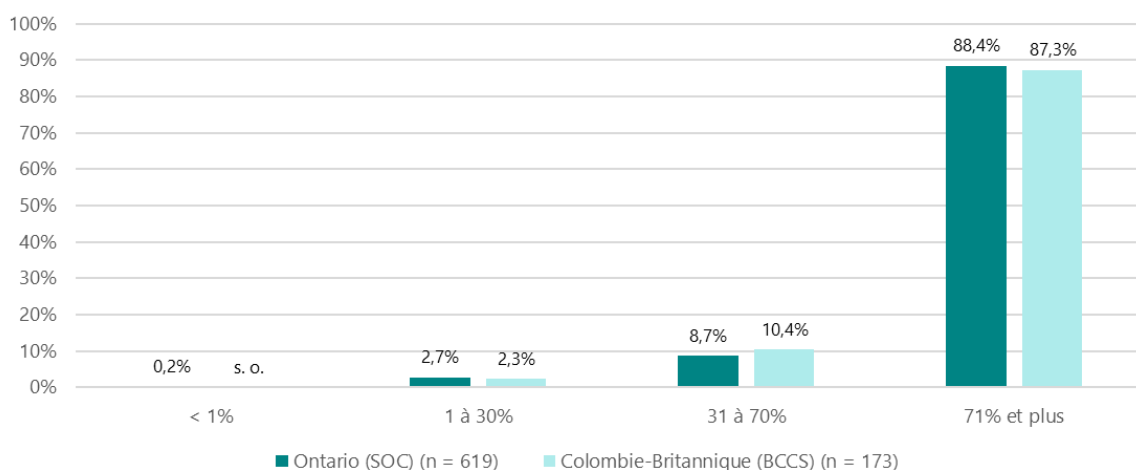


Les produits préroulés offerts par les détaillants privés présentent eux aussi, en majorité, une teneur en THC de 21 à 30 %. Les détaillants albertain *PlantLife Cannabis* et britanno-colombien *ARCannabis* se démarquent toutefois des autres détaillants en offrant une plus grande part de produits d'une teneur en THC de 31 à 40 % (respectivement 33,5 % et 33,3 %) et de 41 % et plus (respectivement 11,2 % et 12,0 %).

Extraits de cannabis – Extraits liquides à inhaler

Aucun extrait liquide destiné au vapotage du cannabis n'est offert à la SQDC, ce qui diffère de l'offre des deux autres détaillants publics. À la SOC, 88,4 % des extraits liquides à inhaler présentent une teneur en THC égale ou supérieure à 71 %, une proportion similaire à ce qui est observé à BCCS (87,3 %).

Figure 3 Proportion d'extraits liquides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Ontario (SOC) et Colombie-Britannique (BCCS)

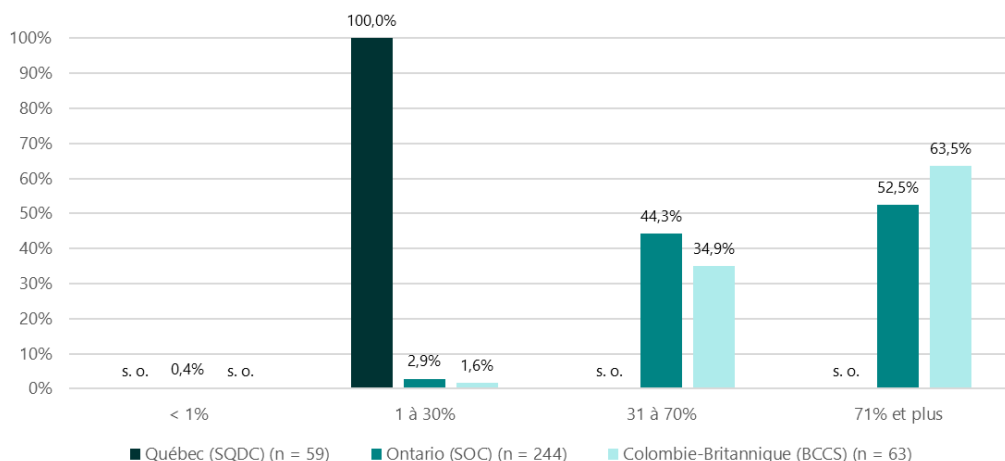


Le détaillant privé albertain *PlantLife Cannabis* concentre également son offre d'extraits liquides à inhaler sur des produits d'une teneur en THC égale ou supérieure à 71 % (89,0 %), tout comme le font les deux autres détaillants privés (81,8 % chez *Session Cannabis* en Ontario et 92,3 % chez *ARCannabis* en Colombie-Britannique).

Extraits de cannabis – Extraits solides à inhaler

Suivant la réglementation québécoise, tous les extraits solides de cannabis à inhaler offerts à la SQDC contiennent une teneur maximale en THC de 30 %. Cette offre contraste avec celle des deux autres détaillants publics qui la concentrent plutôt sur des extraits solides à inhaler d'une teneur en THC de 31 à 70 % (44,3 % à la SOC et 34,9 % à BCCS) et de 71 % et plus (52,5 % à la SOC et 63,5 % à BCCS) (figure 4).

Figure 4 Proportion d'extraits solides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



Semblables à la SOC et à BCCS, les détaillants privés offrent exclusivement des extraits solides à inhaler d'une teneur en THC de 31 % et plus. Dans une proportion similaire à BCCS, *PlantLife Cannabis* en Alberta mise davantage sur ceux d'une teneur en THC de 71 % et plus (63,8 %).

Produits comestibles – Liquides (boissons)

Les comestibles liquides offerts à la SQDC contiennent principalement une quantité de THC par emballage de 1 à 5 mg (67,4 %). L'autre part se répartit de façon égale entre des produits en contenant moins de 1 mg (16,3 %) et de 6 à 10 mg (16,3 %). Cela diffère des deux autres détaillants publics qui concentrent largement cette offre sur les produits dont la quantité de THC par emballage est de 6 à 10 mg (78,9 % à la SOC et 79,3 % à BCCS).

Comme la SOC et BCCS, les détaillants privés albertain et britanno-colombien offrent surtout des comestibles liquides contenant de 6 à 10 mg de THC par emballage (respectivement 84,0 % et 75,9 %), alors que *Session Cannabis* en Ontario présente comme la SQDC une offre surtout concentrée sur les produits dont la quantité de THC par emballage est de 1 à 5 mg (54,1 %).

Produits comestibles – Solides

Les comestibles solides dont la quantité de THC par emballage est de 6 à 10 mg sont ceux qui occupent la plus grande part de l'offre des détaillants publics, quoique cette part soit moindre à la SQDC (50,0 % c. 89,3 % à la SOC et 93,8 % à BCCS). L'autre part de l'offre du détaillant québécois se répartit entre des produits contenant moins de 1 mg de THC par emballage (18,2 %) et des produits dont la quantité de THC par emballage est de 1 à 5 mg (31,8 %).

Les comestibles solides offerts par les trois détaillants privés contiennent également, dans une large mesure, une quantité de THC par emballage de 6 à 10 mg (de 75,0 % en Colombie-Britannique à 98,7 % en Ontario).

3.3 Comparaison de l'offre de produits du cannabis selon le prix de vente au détail par unité standard de 5 mg de THC

Cette section présente les produits du cannabis offerts par les détaillants publics et privés selon le prix de vente au détail par unité standard de 5 mg de THC (ci-bas nommée « unité standard »), dans l'ordre suivant : produits séchés, extraits et comestibles. Pour une lecture facilitée, les prix indiqués dans le texte et dans les graphiques ont été arrondis au centième près (c.-à-d., en conservant deux décimales)²⁸. Une fois de plus, les résultats relatifs aux produits les plus vendus au Canada et au Québec, soit les produits séchés et les extraits à inhaler sont présentés en détail, alors que ceux relatifs aux extraits à ingérer et aux produits comestibles sont sommairement décrits, puis présentés sous forme de graphique à l'annexe 3. L'ensemble des données relatives à cette section figure également dans cette annexe. Enfin, aucune comparaison entre les prix moyens par unité standard n'est effectuée lorsque moins de cinq produits sont offerts à l'intérieur d'un même intervalle de THC.

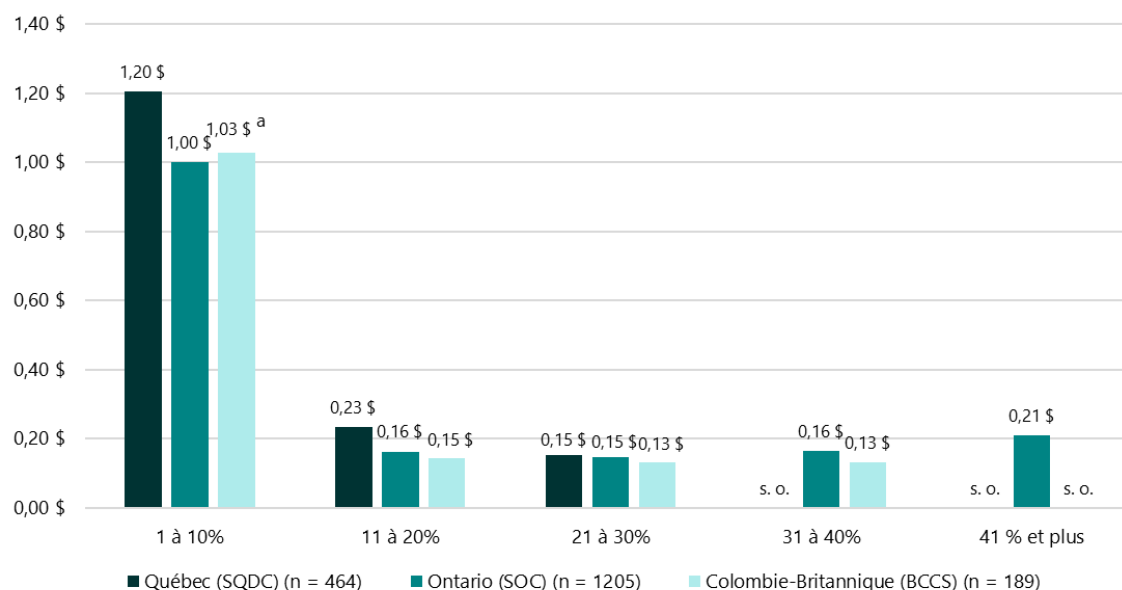
Produits séchés – Fleurs

Le prix moyen par unité standard pour les fleurs séchées offertes à la SQDC est plus élevé que celui des autres détaillants publics pour les produits à plus faible teneur en THC, soit ceux de 1 à 20 % (figure 5). En effet, les produits dont la teneur en THC est de 1 à 10 % se vendent 20 % plus cher au Québec qu'en Ontario (1,20 \$ c. 1,00 \$). La différence est plus marquée pour les produits d'une teneur en THC de 11 à 20 %; la SQDC les vend 44 % plus cher que ne le fait la SOC et 61 % plus cher que ne le fait BCCS (0,23 \$ c. 0,16 \$ et 0,15 \$, respectivement). La distinction entre les détaillants s'amenuise grandement pour les produits dont la teneur en THC est de 21 à 30 %. Le prix moyen par unité standard à la SQDC est ainsi supérieur de 4 % à celui de la SOC (tous deux de 0,15 \$) et de 15 % à celui de BCCS (0,13 \$).

En outre, à la SQDC et à la SOC, le prix moyen par unité standard diminue de façon importante entre les produits d'une teneur en THC de 1 à 10 % et ceux de 21 à 30 %. Cette diminution est de 87 % à la SQDC et de 85 % à la SOC. Chez le détaillant public ontarien, cette diminution est suivie d'une remontée progressive du prix moyen par unité standard pour les produits à plus forte teneur en THC; celle-ci est de l'ordre de 12 % entre les produits d'une teneur en THC de 21 à 30 % et ceux de 31 à 40 %. Du côté de BCCS, on note une faible diminution (de moins de 2 %) entre le prix des produits dont la teneur en THC est de 21 à 30 % et ceux de 31 à 40 %.

²⁸ Pour plus de précision, les calculs de différence de prix (en %) ont été faits en y intégrant toutes les décimales, puis, les pourcentages ont ensuite été arrondis à l'unité près. Par exemple, la différence de prix entre 0,23 \$ et 0,15 \$ est d'environ 53 %, alors que celle entre les prix réels, non arrondis et qui incluent toutes les décimales, est plutôt de 61,03 %, qui a ensuite été arrondi à 61 %.

Figure 5 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



^a À interpréter avec prudence, car ce prix moyen par unité standard de 5 mg de THC n'est basé que sur trois produits.

Chez le détaillant privé albertain, les prix moyens par unité standard des produits d'une teneur en THC de 11 à 20 % sont légèrement plus élevés qu'à la SOC et à BCCS, soit 0,18 \$, alors que ceux d'une teneur en THC de 21 à 40 % sont identiques à ceux de BCCS (0,13 \$). Ils sont toutefois inférieurs à ceux des deux autres détaillants privés (respectivement 0,15 \$ et 0,19 \$ pour les produits d'une teneur en THC de 21 à 30 %, et 0,18 \$ et 0,20 \$ pour ceux de 31 à 40 %).

En Alberta, une tendance à la baisse des prix moyens par unité standard entre les produits d'une teneur en THC de 11 à 20 % et ceux de 21 % et plus est observée. En Ontario, une augmentation des prix moyens par unité standard entre les produits d'une teneur en THC de 21 à 30 % et ceux de 31 à 40 % est notée, alors qu'ils sont plutôt stables en Colombie-Britannique.

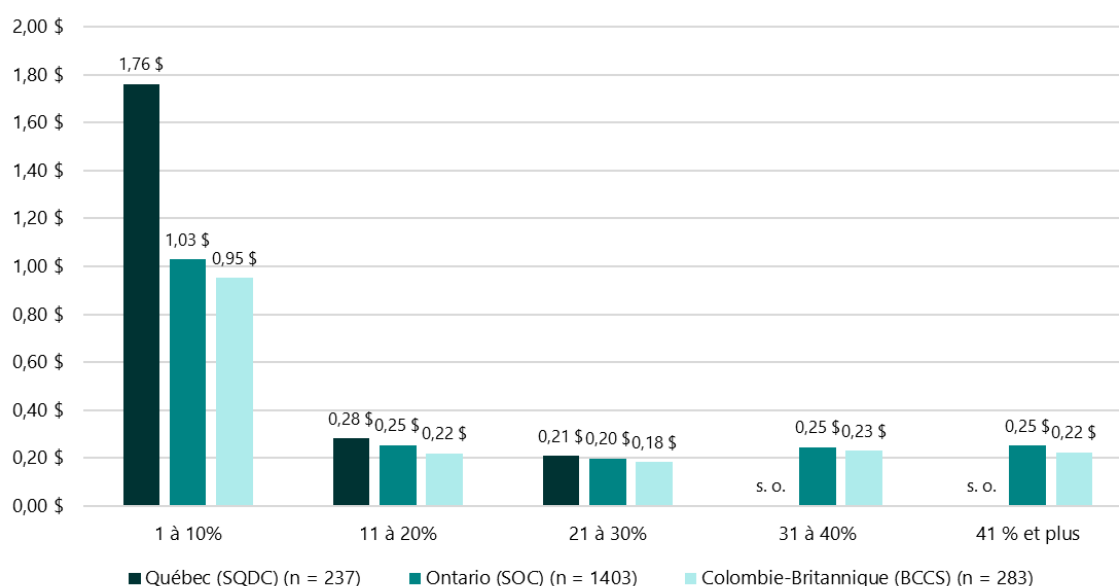
Produits séchés – Préroulés

Le prix moyen par unité standard pour les préroulés offerts à la SQDC est plus élevé que celui des autres détaillants publics, mais de façon plus marquée pour les produits à plus faible teneur en THC, soit ceux de 1 à 10 % (figure 6). En effet, ces produits se vendent 71 % plus cher au Québec qu'en Ontario et 85 % plus cher qu'en Colombie-Britannique (1,76 \$ c. 1,03 \$ et 0,95 \$, respectivement). La différence entre détaillants est moindre pour les produits d'une teneur en THC de 11 à 20 % et ceux de 21 à 30 %. Pour les premiers, la SQDC les vend 11 % plus cher que ne le fait la SOC et 28 % plus cher que ne le fait BCCS (0,28 \$ c. 0,25 \$ et 0,22 \$, respectivement). Pour les seconds, la SQDC les vend à un prix semblable à la SOC, mais 13 % plus cher que ceux offerts par BCCS (0,21 \$ c. 0,18 \$).

La valeur moyenne ajoutée par la transformation des fleurs séchées en un produit prêt à l'emploi sous la forme de préroulés est de 58 % à la SQDC, ce qui est supérieur à ce qui est observé à BCCS (53 %) et, de façon encore plus marquée, à ce qui l'est à la SOC (35 %).

Par ailleurs, au sein des trois détaillants, mais plus encore à la SQDC, le prix moyen par unité standard pour les produits préroulés diminue de façon importante entre les produits d'une teneur en THC de 1 à 10 % et ceux de 21 à 30 %. En effet, à la SQDC, une diminution de 88 % (c. 81 % à la SOC et à BCCS) est observée, passant respectivement de 1,76 \$ à 0,21 \$. À la SOC, cette diminution est suivie d'une remontée du prix moyen par unité standard pour les produits à plus forte teneur en THC; celle-ci est de l'ordre de 23 % entre les produits d'une teneur de 21 à 30 % et ceux de plus de 30 % (de 0,20 \$ à 0,25 \$). À BCCS, cette diminution du prix moyen par unité standard est également suivie d'une remontée pour les produits dont la teneur en THC est de plus de 30 % (augmentation d'environ 25 %).

Figure 6 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de cannabis préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



Le détaillant albertain *PlantLife Cannabis* présente des prix moyens par unité standard pour les produits d'une teneur en THC de 1 à 20 % inférieurs à ceux de la SOC et de BCCS (respectivement 0,55 \$ pour ceux d'une teneur de 1 à 10 %, et 0,17 \$ pour ceux d'une teneur de 11 à 20 %). Pour les produits de plus forte teneur en THC, les prix moyens par unité standard du détaillant albertain sont semblables à ceux des détaillants publics, mais tendent à être supérieurs à ceux de *Session Cannabis* en Ontario et inférieurs à ceux de *ARCannabis* en Colombie-Britannique.

Chez le détaillant albertain, une baisse des prix moyens par unité standard s'observe entre les produits d'une teneur en THC de 1 à 10 % et ceux de 11 à 20 %, suivie d'une remontée progressive. Chez le détaillant privé ontarien, la baisse est continue depuis les produits d'une teneur en THC de 11 à 20 %. En Colombie-Britannique, une remontée des prix par unité standard est notée entre les produits d'une teneur en THC de 21 à 30 % et ceux de 31 à 40 %, suivie d'une légère baisse pour les produits dont la teneur en THC est de 41 % et plus.

Extraits de cannabis – Extraits liquides à inhaler

Les prix moyens par unité standard pour les extraits liquides à inhaler sont semblables entre la SOC et BCCS pour les produits d'une teneur en THC de 31 à 70 % (respectivement 0,41 \$ et 0,42 \$), mais supérieurs de 11 % à BCCS pour ceux d'une teneur de 71 % et plus (0,28 \$ c. 0,25 \$).

Chez les deux détaillants publics, le prix moyen par unité standard pour les extraits liquides à inhaler diminue de façon importante à mesure que la puissance du produit augmente. En effet, à la SOC, entre les produits d'une teneur en THC de 1 à 30 % et ceux de 71 % et plus, une diminution de 97 % est observée (de 7,27 \$ à 0,25 \$). Toutefois, cette grande différence est principalement due à un des produits d'une teneur en THC de 1 à 30 % qui composent l'offre du détaillant ontarien. Il s'agit d'un produit à dominance de CBD offert au prix par unité standard de 24,08 \$, ce qui a pour effet d'augmenter de façon importante le prix moyen par unité standard de cet intervalle de teneur en THC. À BCCS, une diminution du prix moyen par unité standard de l'ordre de 33 % est observée entre les produits d'une teneur en THC de 31 à 70 % et ceux de 71 % et plus (de 0,42 \$ à 0,28 \$).

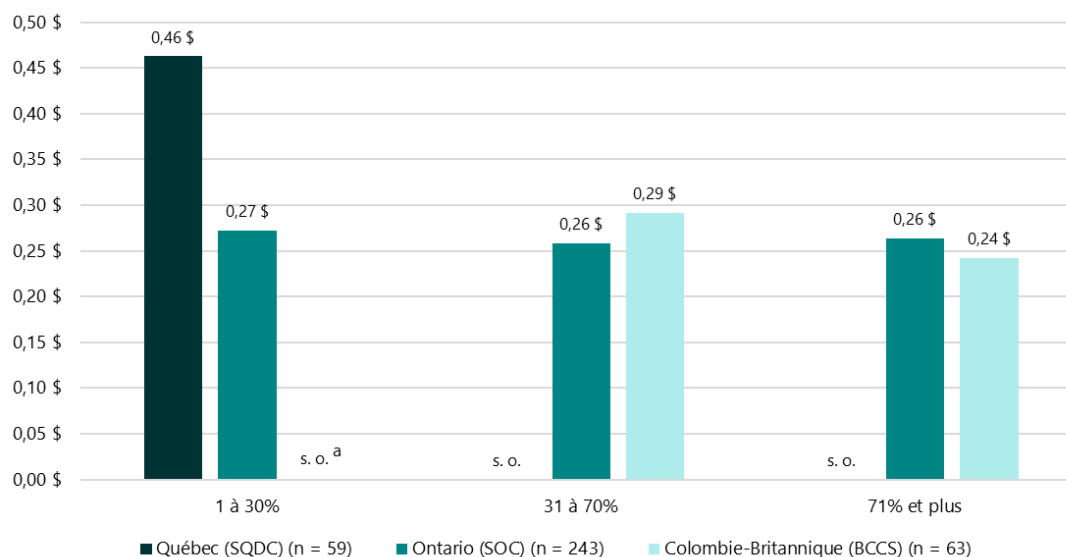
Le détaillant privé albertain *PlantLife Cannabis* présente des prix moyens par unité standard inférieurs à ceux des autres détaillants, publics et privés. La tendance à la baisse des prix à mesure qu'augmente la teneur en THC est également observée chez les détaillants privés.

Extraits de cannabis – Extraits solides à inhaler

À titre de rappel, au Québec, la teneur maximale en THC des produits du cannabis ne peut dépasser 30 %. Ainsi, le prix moyen par unité standard des extraits solides à inhaler dont la teneur en THC est de 1 à 30 % offerts à la SQDC est de 0,46 \$, ce qui est 70 % plus élevé que ce qui est observé à la SOC (0,27 \$) (figure 7).

À la SOC, les prix moyens par unité standard demeurent stables entre les produits à plus faible (de 1 à 30 %) et ceux à plus forte teneur en THC (31 % et plus), alors qu'à BCCS, une diminution de 17 % est observée entre les produits d'une teneur en THC de 31 à 70 % et ceux de 71 % et plus (de 0,29 \$ à 0,24 \$).

Figure 7 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits solides de cannabis à inhaler offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



^a BCCS ne vend qu'un seul produit dans cet intervalle. Il s'agit d'un produit à dominance de CBD, ce qui fait en sorte que son prix par unité standard est largement plus élevé que celui des produits à dominance de THC, soit 4,48 \$. Pour cette raison, cette donnée a été exclue du graphique.

Le détaillant privé albertain *PlantLife Cannabis* présente des prix moyens par unité standard semblables à la SOC et à BCCS pour les produits d'une teneur en THC de 31 à 70 % et ceux de 71 % et plus. Ses prix moyens par unité standard diminuent de 21 % entre les produits d'une teneur en THC de 31 à 70 % et ceux de 71 % et plus (de 0,28 \$ à 0,23 \$).

Extraits de cannabis – Extraits à ingérer

Le prix moyen par unité standard pour les extraits à ingérer contenant un minimum de 10 mg de THC par emballage offerts à la SQDC est de 3,67 \$, ce qui est 68 % supérieur à celui observé à la SOC (2,19 \$) et 74 % à celui de BCCS (2,11 \$).

Chez les détaillants privés, les prix moyens par unité standard sont semblables à ceux observés à la SOC et à BCCS (de 1,76 \$ en Ontario à 2,41 \$ en Alberta).

Produits comestibles – Liquides (boissons)

Le prix moyen par unité standard pour les comestibles liquides contenant de 1 à 5 mg de THC par emballage²⁹ offerts à la SQDC est 28 % inférieur à celui de la SOC (7,79 \$ c. 10,78 \$). Pour ceux qui en contiennent de 6 à 10 mg, le prix moyen par unité standard à la SQDC est 174 % plus élevé qu'à la SOC et 196 % plus élevé qu'à BCCS (10,75 \$ c. 3,92 \$ et 3,63 \$, respectivement).

Cette fois, et uniquement à la SQDC, le prix moyen par unité standard augmente avec la quantité de THC contenu dans le produit (de l'ordre de 38 %, passant de 7,79 \$ à 10,75 \$). Cela contraste avec la SOC où le prix moyen par unité standard diminue de 64 % pour les produits contenant une plus grande quantité de THC (de 10,78 \$ à 3,92 \$).

Pour les comestibles liquides contenant de 1 à 5 mg de THC par emballage, le détaillant privé albertain *PlantLife Cannabis* présente un prix moyen par unité standard de 16,60 \$, ce qui est largement plus élevé que tous les autres détaillants, publics et privés. Pour les produits contenant de 6 à 10 mg de THC par emballage, le prix moyen par unité standard chez le détaillant albertain est inférieur à celui de la SQDC, mais supérieur aux autres détaillants, publics et privés. Enfin, les prix moyens par unité standard diminuent chez les détaillants privés entre les produits qui contiennent moins de THC par emballage et ceux qui en contiennent plus.

Produits comestibles – Solides

Sur l'ensemble des détaillants, seule la SOC offre un nombre suffisamment élevé de comestibles solides contenant de 1 à 5 mg de THC par emballage pour être soumis aux analyses. Il en ressort que le prix moyen par unité standard est de 11,52 \$. Pour les comestibles solides qui contiennent de 6 à 10 mg de THC par emballage, le prix moyen par unité standard à la SQDC est 38 % plus élevé qu'à la SOC et 60 % plus élevé qu'à BCCS (4,61 \$ c. 3,34 \$ et 2,88 \$, respectivement). Les prix moyens par unité standard observés chez les détaillants privés sont semblables à ceux de la SOC et de BCCS.

À la SOC, le prix moyen par unité standard diminue alors que la quantité de THC par emballage augmente. En effet, entre les produits contenant de 1 à 5 mg de THC et ceux en contenant entre 6 et 10, une diminution du prix moyen par unité standard de 48 % est observée (de 11,52 \$ à 3,34 \$).

²⁹ À titre de rappel, le règlement fédéral impose une limite de 10 mg de THC par emballage de comestibles solides ou liquides. Le Québec ajoute la restriction d'un maximum de 5 mg de THC par portion unitaire distinguishable (comestibles solides) ou par contenant (comestibles liquides). Ceci peut s'illustrer par un emballage de quatre cannettes d'un comestible liquide; chaque cannette contient 2,5 mg de THC (rencontre le règlement provincial) pour un total de 10 mg de THC dans l'emballage (rencontre le règlement fédéral).

4 DISCUSSION

Cette recherche brosse un portrait descriptif et comparatif de l'offre et des prix de détail des produits du cannabis, tels qu'appliqués sous différents modèles de vente au Canada : entièrement public au Québec, entièrement privé en Alberta, et mixte en Ontario et en Colombie-Britannique. Les produits affichés sur les sites Web de trois détaillants publics (Société québécoise du cannabis, Société ontarienne du cannabis et *BC Cannabis Store*) et de trois détaillants privés ont ainsi été comparés, pour un total de 7 752 produits. La présente discussion se concentre sur les produits qui occupent la plus grande part des ventes au Canada et au Québec, à savoir les produits séchés (fleurs et préroulés) et les extraits à inhaler.

En matière d'offre de produits :

- Les produits séchés (fleurs et préroulés) occupent la plus grande part des produits offerts par tous les détaillants, mais de façon plus marquée à la SQDC;
- Une absence d'extraits liquides (destinés au vapotage) à la SQDC, un type d'extraits qui occupe, à l'opposé, une part significative de l'offre des autres détaillants;
- Une part similaire d'extraits solides entre la SQDC et la majorité des autres détaillants.

En matière d'offre de produits selon la teneur en THC :

- Parmi les **fleurs séchées et les préroulés**, ceux d'une teneur en THC de 21 à 30 % occupent la plus grande part, et ce, chez tous les détaillants;
 - Les autres fleurs séchées et préroulés offerts à la SQDC se répartissent entre des teneurs en THC de 1 à 10 % et de 11 à 20 %, alors que chez les autres détaillants, ils se retrouvent surtout dans les teneurs en THC de plus de 30 %.
- Parmi les **extraits liquides** (destinés au vapotage), ceux d'une teneur en THC de 71 % et plus sont ceux qui occupent la plus grande part, et ce, chez tous les détaillants (à l'exception de la SQDC qui ne vend pas d'extraits liquides);
- Tous les **extraits solides** offerts par la SQDC ont une teneur en THC de 30 % et moins, alors que la majorité des autres détaillants concentrent leur offre sur des produits d'une teneur en THC de 71 % et plus.

En matière de prix de détail (par unité standard de 5 mg de THC) :

- Les **fleurs séchées et les préroulés** de plus faible teneur en THC, soit ceux de 1 à 20 %, présentent des prix moyens, par unité standard, plus élevés à la SQDC que chez tous les autres détaillants qui vendent des produits dans cet intervalle de teneur en THC;
 - La différence de prix moyens par unité standard entre les détaillants tend à s'amenuiser, voire à disparaître, pour les produits d'une teneur en THC allant de 21 à 30 %.

- Les **extraits solides** d'une teneur en THC de 1 à 30 % présentent des prix moyens, par unité standard, plus élevés à la SQDC que chez l'unique autre détaillant qui vend des extraits solides dans cet intervalle de teneur en THC;
- Les prix moyens par unité standard des **fleurs séchées et des préroulés** diminuent de façon importante entre les produits de plus faible teneur en THC (de 1 à 10 %) et ceux à plus forte teneur en THC (de 21 à 30 %) chez tous les détaillants qui vendent des produits dans ces intervalles de teneur en THC;
 - Les prix moyens par unité standard tendent à remonter légèrement pour les produits d'une teneur en THC de plus de 30 % chez les détaillants autres que la SQDC.
- Les prix moyens, par unité standard des **extraits liquides** chez les détaillants autres que la SQDC, diminuent de façon importante à mesure que la teneur en THC augmente.

Implications des résultats pour la santé publique

Une offre de produits plus restreinte au Québec, mais une surreprésentation des produits séchés de plus de 20 % de THC

L'offre de produits séchés et d'extraits à inhaler de la SQDC se distingue de celle des détaillants des autres provinces par : une part plus importante de produits séchés; une part plus importante de produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %); une absence d'extraits liquides destinés au vapotage, alors qu'ils occupent une part significative de l'offre des autres détaillants; une absence de produits d'une teneur en THC de plus de 30 %, alors que les autres détaillants présentent une offre considérable de produits plus puissants, allant dans plusieurs cas à des produits d'une teneur en THC de plus de 70 %.

D'un point de vue de santé publique, l'offre restreinte de produits du cannabis au Québec pourrait positionner avantageusement la province par rapport aux autres juridictions à l'étude. Cependant, les résultats mettent en lumière un élément qui se doit d'être souligné. En effet, pour les fleurs séchées et les préroulés, qui représentent, selon Statistique Canada, environ 85 % des ventes de cannabis au Québec, la SQDC concentre son offre sur les produits dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise. Ainsi, **environ 80 % des fleurs séchées et des préroulés qui y sont offerts présentent une teneur en THC allant de 21 à 30 %**; cet intervalle correspond à des produits d'une « intensité élevée » selon l'échelle développée par la SQDC³⁰ (SQDC, 2024a).

Les résultats de ce projet ne permettent toutefois pas de confirmer que les produits séchés d'une teneur en THC de 21 à 30 % sont ceux qui sont les plus consommés au Québec. Aussi, les connaissances entourant les pratiques d'usage du cannabis étant encore limitées, elles ne permettent pas d'évaluer dans quelle mesure les consommateurs ajustent, ou non, les quantités consommées selon la teneur en THC. Ils pourraient par exemple consommer des produits plus puissants, mais en moindre quantité. Dans ce cas, et advenant que le cannabis soit fumé,

³⁰ Cette échelle classe les produits selon les niveaux suivants en fonction de leur teneur en THC : intensité modérée (entre 0,1 et 10 %), intensité moyenne (10,1 et 20 %) et intensité élevée (entre 20,1 et 30 %).

l'exposition pulmonaire aux produits nocifs de combustion se trouverait limitée, tout en produisant le même effet psychoactif. Nonobstant les limites des connaissances entourant les pratiques de consommation, la concentration de l'offre sur les produits plus puissants mérite réflexion. En effet, les données scientifiques disponibles actuellement soutiennent que plus la puissance du cannabis consommé est élevée, plus les risques d'effets néfastes aigus et chroniques sur la santé mentale ou physique sont élevés. Pour cette raison, les plus récentes recommandations pour l'usage du cannabis à moindre risque pointent vers le recours à des produits de plus faible puissance (Fischer *et al.*, 2022). Le comité d'experts canadien chargé de l'examen législatif de la *Loi sur le cannabis* met également de l'avant l'importance pour les détaillants d'inclure dans leur offre des produits de faible teneur en THC et de « prendre des mesures pour encourager leur clientèle à choisir [ces produits] » (Rosenberg *et al.*, 2024 p. 36).

Cette surreprésentation des produits à plus haute teneur en THC (de 21 à 30 %) au Québec pourrait par ailleurs avoir contribué à l'un des constats récemment formulés par le Vérificateur général du Québec à l'endroit de la SQDC. En effet, il observe que le service-conseil en succursale ne valorise pas toujours les produits à plus faible puissance. Cela pourrait être dû au fait que la plus grande variété de produits à haute teneur en THC induit un biais chez les conseillers en faveur des produits plus puissants. Cette pratique ne soutient pas, selon le Vérificateur général du Québec, la perspective de protection de la santé publique prévue dans la mission de la SQDC qui doit veiller à réduire les risques liés à la consommation de ses produits en proposant aux consommateurs, particulièrement à ceux qui sont occasionnels ou peu expérimentés, des produits à faible teneur en THC (Vérificateur général du Québec, 2024). L'offre de ces produits y étant plus limitée, les consommateurs visés pourraient être amenés à se procurer des produits qui ne conviennent pas à leur profil de consommation.

Des prix moyens par unité standard plus élevés au Québec pour certains produits, mais une tendance à la diminution de ces prix à mesure que la teneur en THC augmente

Les résultats révèlent des prix moyens par unité standard de 5 mg de THC plus élevés au Québec que dans les autres juridictions à l'étude pour les produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %) et les extraits solides à inhaler. Cependant, les prix moyens par unité standard des produits séchés d'une teneur en THC allant de 21 à 30 % sont similaires entre la SQDC et les détaillants des autres provinces canadiennes. Comme nous ne connaissons pas la teneur en THC des produits séchés les plus consommés au Québec ni dans les autres provinces, les résultats de cette recherche ne permettent pas de déterminer si leurs prix de détail ont eu un effet sur la prévalence de la consommation qui y est observée. Toutefois, à l'instar d'autres substances psychoactives comme l'alcool et le tabac, des prix de détail du cannabis plus élevés auraient pour effet de diminuer la demande du produit. Une récente synthèse des connaissances menée sur les effets du prix du cannabis sur sa consommation montre en effet une corrélation inverse entre le prix du cannabis et la demande (Kamwa Ngne *et al.*, 2025). Autrement dit, une augmentation des prix ferait diminuer la demande, alors qu'à l'inverse, une diminution des prix la ferait augmenter. Au niveau populationnel, une baisse du prix du cannabis pourrait ainsi contribuer à une hausse de la prévalence de la consommation. Les consommateurs réguliers et les plus jeunes seraient en outre plus sensibles aux prix du cannabis

(Williams, 2004). Le fardeau économique de la consommation étant plus grand pour eux, les premiers en raison du volume consommé et les seconds en raison d'un pouvoir d'achat réduit, des prix plus élevés pourraient avoir comme effet de réduire la consommation et par le fait même, les risques de méfaits associés. Des prix plus élevés ont par ailleurs été associés à des taux d'initiation au cannabis plus faibles, et ce, pour toutes les tranches d'âge situées entre 14 et 22 ans (van Ours et Williams, 2007).

Un constat en matière de prix de détail du cannabis se dégage des analyses menées. Il touche particulièrement, mais pas exclusivement, les produits séchés, qui composent, comme mentionné précédemment, la plus grande part des ventes. Il concerne le Québec, mais aussi les autres provinces. **Une relation inverse entre les prix moyens par unité standard et la teneur en THC des fleurs séchées et des préroulés est en effet observée. En d'autres termes, les prix moyens par unité standard tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente.** Toutefois, cette tendance s'observe pour les produits dont la teneur en THC est de 30 % et moins; par la suite, pour les provinces qui autorisent les produits au-delà de cette concentration, une légère augmentation des prix est notée.

Au Québec, cela se traduit par une diminution du prix moyen de 87 % entre les fleurs séchées d'une teneur en THC allant de 1 à 10 % et celles d'une teneur variant de 21 à 30 %, pour passer respectivement de 1,20 \$ à 0,15 \$ par unité standard. Pour les consommateurs, cela peut s'illustrer par l'exemple d'un gramme de fleurs séchées d'une teneur en THC de 3 % qui coûte le même prix de détail qu'un gramme de fleurs séchées d'une teneur en THC de 24 %, mais qui est 8 fois plus cher par quantité absolue de THC mesurée en milligramme. Une diminution du prix moyen par unité standard du même ordre est observée pour les produits préroulés. **Ce comportement des prix pourrait amener les consommatrices et consommateurs à se procurer des produits à plus forte teneur en THC, étant donné qu'ils offrent un rapport puissance/prix supérieur, produits qui comportent toutefois des risques accrus pour la santé,** comme discuté plus haut.

Des objectifs à concilier

Deux principaux constats émergent des résultats relatifs aux produits séchés de cannabis offerts dans la province. D'une part, l'offre se concentre largement (à environ 80 %) sur les produits dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise (de 21 à 30 %). Les consommateurs se retrouvent ainsi face à une plus grande variété de produits à haute teneur en THC ou autrement dit, face à une offre beaucoup plus diversifiée dans les produits plus puissants, ce qui peut augmenter l'attrait à l'égard de ces derniers. D'autre part, les prix moyens par unité standard de 5 mg de THC tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente, offrant ainsi aux consommateurs un rapport puissance/prix supérieur. Étant donné qu'elles pourraient orienter les personnes qui consomment du cannabis vers des produits plus puissants aux risques accrus pour la santé mentale et physique, ces observations mériteraient d'être considérées dans les réflexions entourant la commercialisation de la substance.

Tel que dépeint par les résultats de ce projet, le portrait de l'offre de produits du cannabis et du comportement de leurs prix de détail pourrait résulter, du moins en partie, d'un désir des détaillants de compétitionner le marché illicite en répondant aux demandes des consommateurs, en particulier des consommateurs réguliers. Au Québec par exemple, selon les résultats de l'édition 2023 de l'Enquête québécoise sur le cannabis, les consommateurs qui continuent de s'approvisionner auprès d'un fournisseur illicite le font principalement en raison des prix plus élevés chez les sources licites et de l'offre de produits qui s'y trouve limitée (Conus et Davison, 2024). Ces décisions commerciales trouveraient donc possiblement leur justification dans l'un des objectifs poursuivis par la légalisation du cannabis au pays, à savoir la captation des consommateurs qui s'approvisionnent auprès du marché illicite. Cette observation met en évidence le défi de concilier cet objectif avec celui de la protection de la santé de la population, également visée par la légalisation, qui implique des pratiques commerciales qui soutiennent une consommation à moindre risque. En ce sens, il pourrait être judicieux de suivre l'évolution de l'offre et des prix de détail du cannabis pour en détecter les tendances et s'assurer que la poursuite d'un objectif ne se fasse pas au détriment de l'autre.

Principales forces et limites du projet

Ce projet est le premier, à notre connaissance, à offrir une perspective comparative de l'offre et des prix de détail d'une gamme complète de produits du cannabis, disponibles chez des détaillants publics et privés de quatre provinces canadiennes aux modèles de vente variés. La conversion des prix de détail en prix par unité standard de 5 mg de THC a par ailleurs permis une juste comparaison des produits, dont la nature et les teneurs en THC varient grandement.

Ce projet pourrait représenter le point de départ d'un exercice à répéter dans le temps, à intervalles réguliers. Cela permettrait de détecter les tendances et les évolutions en matière d'offre et de prix du cannabis au Québec et ailleurs, et de les suivre en parallèle de l'usage de la substance et des impacts sur la santé de la population. Ceci permettrait également de s'assurer que les principaux objectifs de la légalisation soient atteints, à savoir la captation du marché illicite et la protection de la santé de la population sans que l'atteinte d'un des objectifs ne se fasse au détriment de l'autre.

De plus, la méthodologie développée dans le cadre de ce projet pourrait se prêter à l'étude d'autres produits de consommation pertinents pour la santé publique, qu'ils s'agissent de substances psychoactives ou de produits d'alimentation par exemple.

Ce projet avait une visée descriptive et comparative. En cela, il convient de rappeler qu'il ne permet pas d'établir de liens de causalité entre les caractéristiques des modèles de vente du cannabis des provinces à l'étude et l'offre de produits et les prix de détail affichés. Plusieurs autres caractéristiques propres à chacune de ces provinces ont pu jouer un rôle dans les descriptions ici brossées, notamment celles liées aux dynamiques particulières du marché illicite en présence, et auxquelles le marché licite doit répondre, ou encore, la primauté ou non d'objectifs de santé publique dans les décisions politiques entourant la structuration du commerce du cannabis.

Par ailleurs, il importe de remettre en perspective que l'offre et les prix de détail des produits du cannabis ne représentent qu'une part des facteurs qui influencent la prévalence de la consommation et autres indicateurs pertinents pour la santé publique. De fait, d'autres facteurs d'importance sont à considérer pour mieux comprendre comment les environnements influencent les comportements et, par extension, les tendances populationnelles (ex. l'accessibilité aux commerces de cannabis ou encore l'acceptabilité sociale de la consommation).

Aussi, il importe de se rappeler que l'objet de ce projet se limite aux produits qui composent les catalogues de vente, tels qu'affichés sur les sites Web des détaillants à l'étude, et que ces catalogues n'informent en rien sur le volume des ventes, et donc de la consommation, des produits qui les composent. Certains des produits occupant une grande part de l'offre d'un détaillant pourraient par exemple représenter une très faible part des ventes, alors que d'autres, occupant une plus faible part de l'offre, pourraient constituer l'essentiel des ventes de ce même détaillant.

Par ailleurs, les analyses menées dans le cadre de ce projet ne concernent que les produits affichés sur les sites Web des détaillants à l'étude. Elles ne s'appliquent donc pas aux produits offerts en succursale, chez qui la disponibilité et les prix de vente au détail peuvent différer de ceux offerts en ligne, comme le précise à tout le moins la SQDC (SQDC, 2022a).

Enfin, bien que les détaillants privés sélectionnés dans le cadre de ce projet soient les plus importants sur le plan du nombre de points de vente à l'intérieur d'une province, les résultats ne reflètent pas nécessairement l'ensemble de l'offre privée de chacune des provinces pour lesquelles une telle offre existe.

5 CONCLUSION

En continuité des travaux précédemment menés par l'INSPQ dans la foulée de la légalisation du cannabis au pays, la présente recherche a brossé un portrait descriptif et comparatif de l'offre et des prix de vente au détail des produits du cannabis, tels qu'appliqués sous différents modèles de vente au Canada. Le Québec, avec son monopole de vente au détail étatique, confié exclusivement à une organisation publique à but non lucratif, la Société québécoise du cannabis, a ainsi été comparé à l'Alberta, où un modèle de vente entièrement privé a été établi, ainsi qu'à l'Ontario et à la Colombie-Britannique où des modèles de vente mixtes ont été instaurés.

Un total de 7 752 produits du cannabis a été soumis aux analyses. Pour les produits les plus vendus au Québec et au Canada, soit les produits séchés et les extraits à inhaler, les résultats montrent que l'offre de la SQDC se distingue de celle des détaillants des autres provinces, notamment par : une part plus importante de produits séchés; une part plus importante de produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %); une absence d'extraits liquides destinés au vapotage, alors qu'ils occupent une part significative de l'offre des autres détaillants; une absence de produits d'une teneur en THC au-delà de 30 %, alors que les autres détaillants présentent une offre considérable de produits plus puissants, allant dans plusieurs cas à des produits d'une teneur en THC de plus de 70 %. En outre, les résultats révèlent des prix moyens par unité standard de 5 mg de THC plus élevés au Québec que dans les autres juridictions à l'étude pour les produits séchés de plus faible teneur en THC (de 1 à 20 %) et les extraits solides à inhaler.

Deux constats émergent des résultats relatifs aux produits séchés de cannabis offerts dans la province. D'une part, l'offre se concentre largement (à environ 80 %) sur les produits dont la teneur en THC est à la limite maximale permise par la réglementation québécoise (de 21 à 30 %). Les consommatrices et consommateurs se retrouvent ainsi face à une plus grande variété de produits à haute teneur en THC ou autrement dit, face à une offre beaucoup plus diversifiée dans les produits plus puissants, ce qui peut augmenter l'attrait à l'égard de ces derniers. D'autre part, les prix moyens par unité standard de 5 mg de THC tendent à diminuer à mesure que la puissance du produit augmente, offrant ainsi aux consommatrices et consommateurs un rapport puissance/prix supérieur. Étant donné qu'elles pourraient orienter les personnes qui consomment du cannabis vers des produits plus puissants aux risques accrus pour la santé mentale et physique, ces observations mériteraient d'être considérées dans les réflexions entourant la commercialisation de la substance.

Tel que dépeint par ce projet, le portrait de l'offre de produits du cannabis et du comportement de leurs prix de détail pourrait résulter, du moins en partie, d'un désir des détaillants de compétitionner le marché illicite en répondant aux demandes des consommateurs, en particulier des consommateurs réguliers. En effet, à la différence des autres types de consommateurs, les personnes qui consomment régulièrement du cannabis cherchent davantage à se procurer des produits à forte teneur en THC, et ce, au meilleur prix. Les décisions commerciales entourant l'offre de produits et la fixation des prix de détail pourraient donc trouver leur justification dans

l'un des objectifs poursuivis par la légalisation du cannabis au pays, à savoir la captation du marché illicite. Ceci met en évidence le défi de concilier cet objectif avec celui de la protection de la santé de la population, également visée par la légalisation, qui implique des pratiques commerciales qui soutiennent une consommation à moindre risque. En ce sens, il pourrait être judicieux de suivre l'évolution de l'offre et des prix de détail du cannabis pour en détecter les tendances et s'assurer que la poursuite d'un objectif ne se fasse pas au détriment de l'autre.

6 RÉFÉRENCES

- Agaku, I. T., Egbe, C. O. et Ayo-Yusuf, O. A. (2021). Circumvention of COVID-19-related restrictions on tobacco sales by the e-cigarette industry in South Africa and comparative analyses of heated tobacco product vs combustible cigarette volume sales during 2018–2020. *Preventive Medicine*, 148, 106526. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2021.106526>
- Agence du revenu du Canada (ARC). (2024). *Taux des droits d'accise*. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/edrates/taux-droits-accise.html#Produits_du_cannabis
- Alberta Gaming, Liquor and Cannabis (AGLC). (2024). *Cannabis licensee search*. https://aglc.ca/sites/aglc.ca/files/aglc_files/2022%20-%202023%20Annual%20Report.pdf
- BC Government. (2022). *Expanded delivery options increase access to legal cannabis*. <https://news.gov.bc.ca/releases/2022PSSG0047-001079>
- BC Ministry of Finance. (2019). *Notice to Sellers of Vapour Products PST Rate Increase to 20%*. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/notice-2019-005-sellers-vapour-products-pst-rate-increase.pdf>
- Blais, A. (2019, 16 octobre). SQDC : du cannabis légal à bas prix pour lutter contre le marché noir. *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2019/10/16/du-pot-legal-a-bas-prix-pour-lutter-contre-le-marche-noir>
- Burton, R., Henn, C., Fitzgerald, N. et Sheron, N. (2024). The early impact of the UK's new alcohol taxation system on product strength and price: an exploratory comparative descriptive study. *Public Health*, 232, 61-67. <https://doi.org/10.1016/j.puhe.2024.04.005>
- Cannabis Policy Research Workgroup. (2018). *Recommendation for NIDA'S cannabis policy research agenda*. National Advisory Council on Drug Abuse. https://nida.nih.gov/sites/default/files/nacda_cannabis_policy_research_workgroup_report_feb_2018.pdf
- Caulkins, J. P., Bao, Y., Davenport, S., Fahli, I., Guo, Y., Kinnard, K., Najewicz, M., Renaud, L. et Kilmer, B. (2018). Big data on a big new market: Insights from Washington State's legal cannabis market. *The International Journal on Drug Policy*, 57, 86-94. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2018.03.031>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substance (CCDUS). (2019). *7 choses à savoir sur les extraits de cannabis*. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2019-07/CCSA-Things-You-Need-to-Know-about-Cannabis-Extracts-2019-fr.pdf>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substance (CCDUS). (2024). *Une unité standard de THC au Canada. Recommandations pour la mise en œuvre*. <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2024-06/Implementing-a-StU-in-Canada-Recommendations-fr.pdf>

- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). (2024a). *Comment s'assurer d'acheter du cannabis auprès d'une source légale*. <https://ocs.ca/blogs/le-cannabis-rendu-clair/utilisation-legale-source-legale-vs-source-illegal>
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). (2024b). *État d'avancement des demandes en vigueur de magasin de vente au détail de cannabis*. https://www.agco.ca/fr/cannabis/etat-davancement-des-demandes-en-vigueur-de-magasin-de-vente-au-detail-de-cannabis?amp%3Bamp%3Bamp%3Bpage=2&%3Bamp%3Bamp%3Bamp%3Butm_campaign_id=54f6d092-290e-4c77-99ef-69c63807768a&%3Bamp%3Bpage=14&%3Bpage=48&page=17
- Conus, F. et Davison, A. (2024). *Enquête québécoise sur le cannabis 2023. Principaux résultats, portrait du vapotage de cannabis et premières données sur les connaissances à l'égard de la consommation à moindres risques*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-cannabis-2023-vapotage-connaissances-consommation.pdf>
- Conus, F. et Dupont, K. (2023). *Enquête québécoise sur le cannabis 2022. La consommation de cannabis et les perceptions des Québécois. État des lieux quatre ans après la légalisation*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-cannabis-2022-consommation-perceptions.pdf>
- Fischer, B., Robinson, T., Bullen, C., Curran, V., Jutras-Aswad, D., Medina-Mora, M. E., Pacula, R. L., Rehm, J., Room, R., van den Brink, W. et Hall, W. (2022). Lower-Risk Cannabis Use Guidelines (LRCUG) for reducing health harms from non-medical cannabis use: A comprehensive evidence and recommendations update. *The International Journal on Drug Policy*, 99, 103381. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2021.103381>
- Freeman, T. P. et Lorenzetti, V. (2020). 'Standard THC units': a proposal to standardize dose across all cannabis products and methods of administration. *Addiction*, 115(7), 1207-1216. <https://doi.org/10.1111/add.14842>
- Freeman, T. P. et Lorenzetti, V. (2021). A standard THC unit for reporting of health research on cannabis and cannabinoids. *The Lancet. Psychiatry*, 8(11), 944-946. [https://doi.org/10.1016/S2215-0366\(21\)00355-2](https://doi.org/10.1016/S2215-0366(21)00355-2)
- Gagnon, F. (2021). *Le régime du cannabis à des fins non médicales au Québec: une analyse de santé publique*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2795-regime-cannabis-fins-non-medicales.pdf>
- Gagnon, F. et Kamwa Ngne, A. (2023). *Le régime québécois du cannabis à des fins non médicales: une mise en perspective internationale*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3475-regime-quebécois-cannabis-non-medicales-perspective-internationale.pdf>

- Gouvernement du Canada. (2022). *Légalisation et réglementation du cannabis*.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/lois-reglementation.html>
- Gouvernement du Canada. (2023). *Au sujet du cannabis*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/sujet.html>
- Gouvernement du Québec. (2021). *Rapport de mise en œuvre 2018-2021. Loi encadrant le cannabis*.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-236-03W.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2024). *Loi encadrant le cannabis*. <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/alcool-drogues-jeu/connaître-les-drogues-et-leurs-effets/cannabis/encadrement-cannabis-quebec/loi-encadrant-cannabis>
- Hall, W., Stjepanović, D., Dawson, D. et Leung, J. (2023). The implementation and public health impacts of cannabis legalization in Canada: a systematic review. *Addiction (Abingdon, England)*, 118(11), 2062-2072. <https://doi.org/10.1111/add.16274>
- Hall, W., Stjepanović, D. et Leung, J. (2022). *Cannabis legalisation in Canada: a brief history, policy rationale, implementation and evidence on early impacts*. National Centre for Youth Substance Use Research, The University of Queensland.
https://espace.library.uq.edu.au/view/UQ:a494332/UQa494332_OA.pdf?dsi_version=743f5131c5f67253867e797cc6d18bae
- Hammond, D. (2020). Standard tetrahydrocannabinol units: an idea whose time has come. *Addiction*, 115(7), 1221-1222. <https://doi.org/10.1111/add.15035>
- Hammond, D. (2023). Commentary on Hall et al. : Evaluating impact of cannabis legalization in Canada—initial outcomes and current trends. *Addiction*, 118(11), 2073-2075.
<https://doi.org/10.1111/add.16322>
- Hammond, D., Corsetti, D., Fataar, F., Iraniparast, M., Danh Hong, D. et Burkhalter, R. (2023). *International Cannabis Policy Study—Canada 2022 Summary*. University of Waterloo.
<https://cannabisproject.ca/wp-content/uploads/2023/06/2022-Canada-Report-June-26.pdf>
- Hillen, J. (2019). Web scraping for food price research. *British Food Journal*, 121(12), 3350-3361.
<https://doi.org/10.1108/BFJ-02-2019-0081>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2017). *Cannabis: effets psychoactifs*.
<https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/cannabis/cannabis-effets-psychoactifs>
- Kamwa Ngné, A., Chassagneux, L. et Giguère, K. (2025). *Effets du prix du cannabis sur sa consommation*. Institut national de santé publique du Québec.
- Kilmer, B. (2019). How will cannabis legalization affect health, safety, and social equity outcomes? It largely depends on the 14 Ps. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 45(6), 664-672.
<https://doi.org/10.1080/00952990.2019.1611841>

- Liquor and Cannabis Regulation Branch (LCRB). (2024). *Map of cannabis retail stores in B.C.*
<https://justice.gov.bc.ca/lcrb/map>
- Loi encadrant le cannabis. RLRQ, c. C-5.3 (2018), chap. II, art. 4.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/C-5.3.pdf>
- Loi sur le cannabis. L.C. (2018), ch. 16, art. 7. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-24.5/section-7.html>
- Ma, S., Jiang, S., Ling, M., Chen, J. et Shang, C. (2022). Price promotions of e-liquid products sold in online stores. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(14), 8870.
<https://doi.org/10.3390/ijerph19148870>
- Matheson, J. et Le Foll, B. (2020). Cannabis legalization and acute harm from high potency cannabis products: a narrative review and recommendations for public health. *Frontiers in Psychiatry*, 11.
<https://doi.org/10.3389/fpsyt.2020.591979>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2019). *Mise en garde contre le vapotage de cannabis.*
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/tabagisme-et-vapotage/vapotage/mise-en-garde-contre-le-vapotage-de-cannabis/>
- Morissette, N. (2024, 29 novembre). Des produits de vapotage de cannabis sur les rayons. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/affaires/2024-11-29/sqdc/des-produits-de-vapotage-de-cannabis-sur-les-rayons.php>
- Naimi, T., Vallance, K., Churchill, S., Callaghan, R., Stockwell, T. et Farrell-Low, A. (2021). *Sales and Revenue from Regulated Cannabis Products: British Columbia, October 2018-December 2020*. Canadian Institute for Substance Use Research, University of Victoria.
<https://www.uvic.ca/research/centres/cisur/assets/docs/report-sales-and-revenue-from-regulated-cannabis-products-bc.pdf>
- National Institutes of Health (NIH). (2021). *Notice of Information: Establishment of a Standard THC Unit to be used in Research.* <https://grants.nih.gov/grants/guide/notice-files/NOT-DA-21-049.html>
- Office québécoise de la langue française (OQLF). (2018). *Moissonnage du Web*. Grand dictionnaire terminologique. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26507119/moissonnage-du-web>
- Oregon Liquor Control Commission. (2019). *2019 recreational marijuana supply and demand legislative report.*
[https://www.oregon.gov/olcc/marijuana/Documents/Bulletins/2019%20Supply%20and%20Demand%20Legislative%20Report%20FINAL%20for%20Publication\(PDFA\).pdf](https://www.oregon.gov/olcc/marijuana/Documents/Bulletins/2019%20Supply%20and%20Demand%20Legislative%20Report%20FINAL%20for%20Publication(PDFA).pdf)
- Robert, O. et Déry, V. (2020). *Cadre de référence sur la révision par les pairs des publications scientifiques de l'Institut national de santé publique du Québec*. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2686_cadre_reference_revision_pairs.pdf

- Rosenberg, M., Ayonrinde, O., Conrod, P. J., Levesque, L. L. et Selby, P. (2024). *Examen législatif de la Loi sur le cannabis. Rapport final du comité d'experts*. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/drugs-medication/legislative-review-cannabis-act-final-report-expert-panel/examen-legislatif-loi-cannabis-rapport-final-comite-experts.pdf>
- Rotermann, M. (2021). *Regard rétrospectif en 2020, l'évolution de la consommation de cannabis et des comportements connexes au Canada* (No 82-003-X). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2021004/article/00001-fra.pdf>
- Santé Canada. (2013). *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) de 2013: tableaux supplémentaires*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/2013-tableaux-supplementaires.html#t8>
- Santé Canada. (2015). *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) de 2015: tableaux supplémentaires*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/2015-tableaux-supplementaires.html>
- Santé Canada. (2017). *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD): tableaux détaillés de 2017*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/sommaire-2017/tableaux-detailles-2017.html>
- Santé Canada. (2019a). *Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECAD): tableaux détaillés de 2019*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-alcool-drogues/sommaire-2019/tableaux-detailles.html>
- Santé Canada. (2019b). *Règlement final: Cannabis comestible, extraits de cannabis, cannabis pour usage topique*. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/drugs-medication/cannabis/resources/final-regulations-edible-cannabis-extracts-topical-fra.pdf>
- Smart, R., Caulkins, J. P., Kilmer, B., Davenport, S. et Midgette, G. (2017). Variation in cannabis potency and prices in a newly legal market : evidence from 30 million cannabis sales in Washington state. *Addiction*, 112(12), 2167-2177. <https://doi.org/10.1111/add.13886>
- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2021). *Rapport annuel 2021*. https://www.sqdc.ca/media/5cd7114b-b130-4aee-a012-cdd8d0c37b19/f6HHqg/Olive/Acc%C3%A8s%20info/Diffusion%20de%20l'information/SQDC_Rapport_annuel_2021.pdf
- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2022a). *Conditions de vente en succursale*. <https://www.sqdc.ca/fr-CA/a-propos/information-sur-les-achats/conditions-de-vente-en-succursale>
- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2022b). *Rapport annuel 2022*. https://www.sqdc.ca/media/c2b82f7b-4092-4038-8e68-e4cf804fad8b/sbpqBQ/Olive/Acc%C3%A8s%20info/Publications/SQDC_RA22-FR_VF_WEB.pdf

- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2023). *Rapport annuel 2023*.
https://www.sqdc.ca/media/42b88aae-9f9e-4885-a8ba-4bc1bc342d82/RPnXLw/Olive/Acc%C3%A8s%20info/Publications/SQDC_RA23_WEB_VF.pdf
- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2024a). *Comment lire l'étiquette d'un produit de cannabis séché ou moulu*. <https://www.sqdc.ca/fr-CA/connaître-le-cannabis/Conseils-pratiques/comment-lire-l-etiquette-d-un-produit-de-cannabis-seche-ou-moulu>
- Société québécoise du cannabis (SQDC). (2024b). *Nouveaux produits de cannabis au Québec*.
<https://www.sqdc.ca/fr-CA/connaître-le-cannabis/Conseils-pratiques/nouveaux-produits-de-cannabis>
- Statistique Canada. (2023). *De la recherche aux connaissances: le cannabis au Canada*.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2023006-fra.pdf>
- Statistique Canada. (2024a). *Contrôle et vente des boissons alcoolisées et de cannabis, 1er avril 2022 au 31 mars 2023*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/240306/dq240306a-fra.pdf?st=Go286www>
- Statistique Canada. (2024b). *Tableau 10-10-0164-01 Ventes de cannabis des régions des alcools et du cannabis et autres points de vente au détail, par type de cannabis*.
<https://doi.org/10.25318/1010016401-fra>
- Statistique Canada. (2024c). *Tableau 17-10-0005-01 Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et genre*. <https://doi.org/10.25318/1710000501-fra>
- van Ours, J. C. et Williams, J. (2007). Cannabis prices and dynamics of cannabis use. *Journal of Health Economics*, 26(3), 578-596, 46560143. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2006.10.001>
- Vérificateur général du Québec. (2024). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024. (Chapitre 3. Intégration et rétention des consommateurs de cannabis dans le marché légal)*. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/208/VGQ_mai2024_web-complet.pdf
- Williams, J. (2004). The effects of price and policy on marijuana use : what can be learned from the Australian experience? *Health Economics*, 13(2), 123-137, 38208175.
<https://doi.org/10.1002/hec.796>
- Wood, S., Gabrys, R., Freeman, T. et Hammond, D. (2024). Canada's THC unit : applications for the legal cannabis market. *The International Journal on Drug Policy*, 128, 104457.
<https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2024.104457>
- World Health Organization. (2003). *WHO framework convention on tobacco control*. World Health Organization. <https://fctc.who.int/news-and-resources/publications/i/item/9241591013>
- World Health Organization. (2010). *Global strategy to reduce the harmful use of alcohol*. World Health Organization. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241599931>

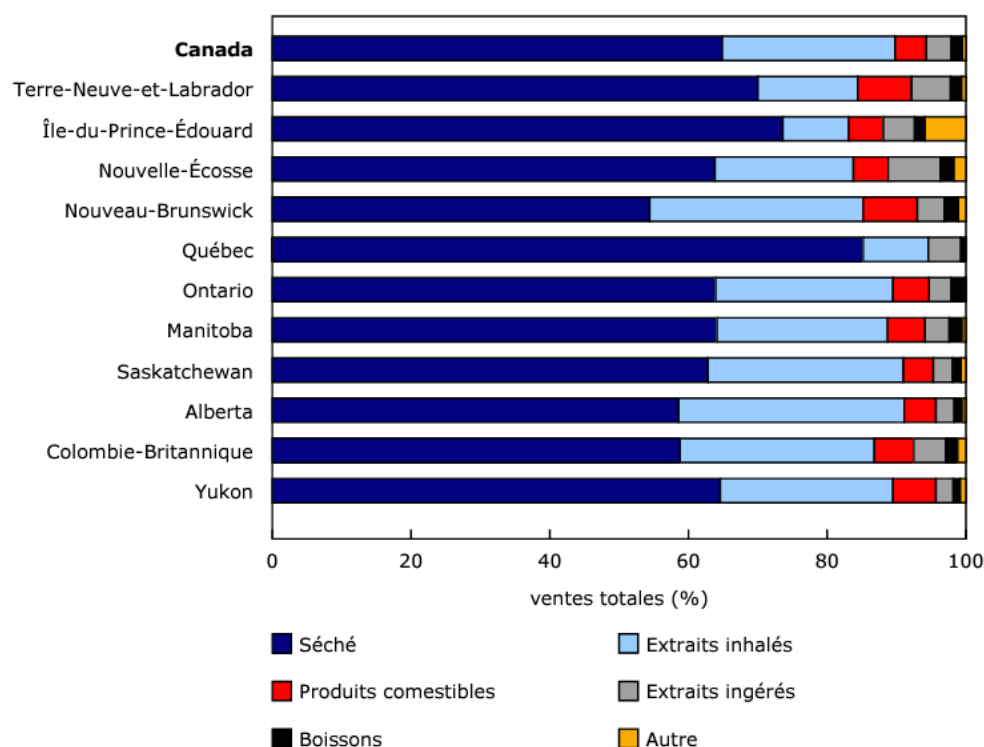
World Health Organization. (2024). *Global alcohol action plan 2022–2030*. World Health Organization.
<https://www.who.int/publications/i/item/9789240090101>

World Health Organization. Regional Office for Europe. (2019). *Tobacco control playbook*. World Health Organization. Regional Office for Europe. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2019-3700-43459-61071>

World Health Organization. Regional Office for Europe. (2024). *Empowering public health advocates to navigate alcohol policy challenges: alcohol policy playbook*. World Health Organization. Regional Office for Europe. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2024-5624-45389-76520>

ANNEXE 1 INFORMATIONS EN SOUTIEN AU CONTEXTE DU PROJET

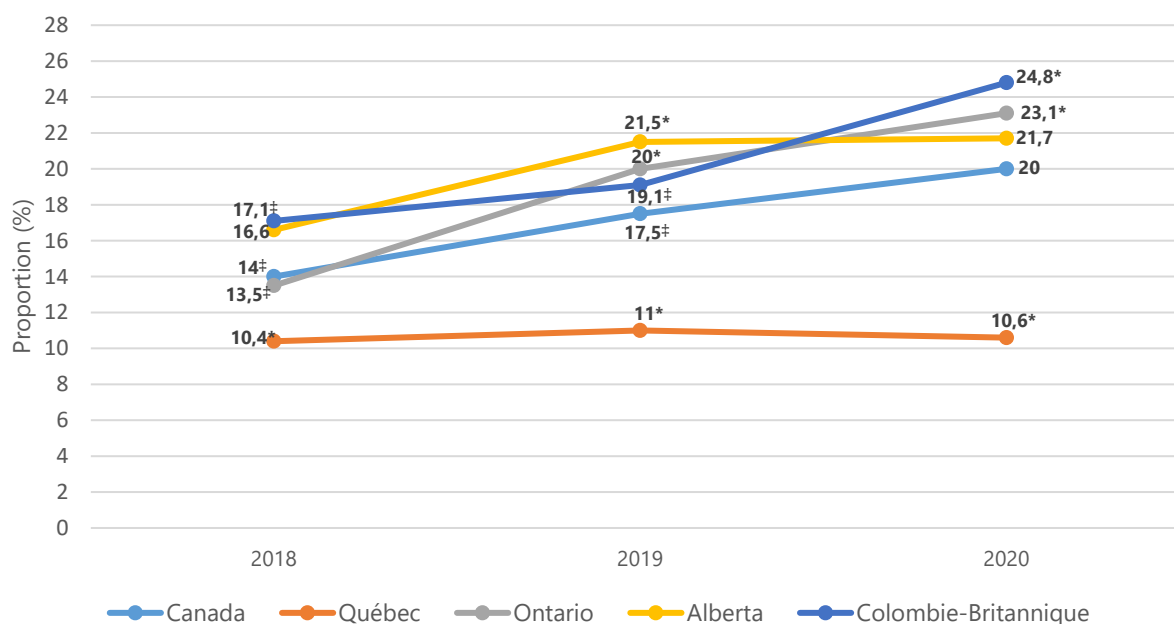
Figure 8 Part de marché du cannabis, selon la catégorie de produit, la province et le territoire, 2022-2023



1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont supprimées pour satisfaire aux dispositions sur la confidentialité de la *Loi sur la statistique*.
Note(s) : La catégorie « Séché » comprend les produits préroulés. La catégorie « Extraits inhalés » comprend les produits destinés à être inhalés, comme les vaporisateurs stylos, le hachisch, la résine et le rosin de cannabis. La catégorie « Extraits ingérés » comprend les produits destinés à être ingérés, comme les teintures, les capsules, les capsules à enveloppe molle et les pulvérisateurs. La catégorie « Autre » comprend les crèmes, les graines et les autres produits du cannabis non classés ailleurs.

Source : Statistique Canada. Tableau 10-10-0164-01 Ventes de cannabis des régions des alcools et du cannabis et autres points de vente au détail, par type de cannabis (dans Statistique Canada, 2024b)

Figure 9 Consommation de cannabis au cours des 3 derniers mois, par trimestre avant et après la légalisation (1^{er} trimestre de 2018, 1^{er} trimestre de 2019 et 4^e trimestre de 2020), population âgée de 15 ans et plus, Canada, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique

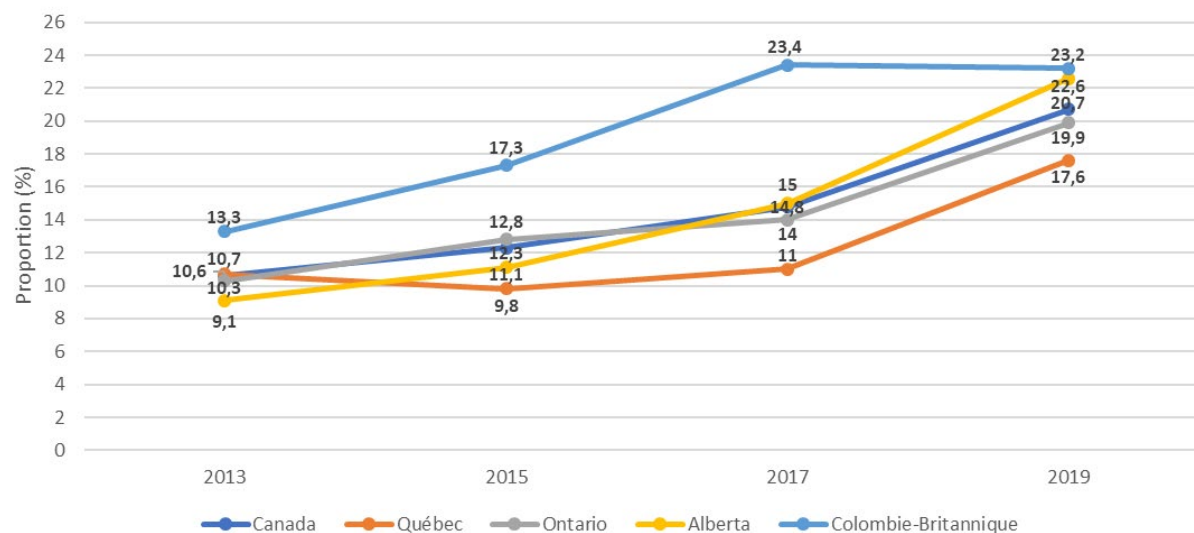


* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ou pour le reste du Canada pour les comparaisons provinciales (ex. le Québec par rapport aux neuf autres provinces combinées) ($p < 0,05$)

‡ valeur significativement différente de l'estimation correspondante pour le 4^e trimestre de 2020 (depuis la légalisation) ($p < 0,05$)

Source : Enquête nationale sur le cannabis (ENC), premier trimestre de 2018, premier trimestre de 2019 et quatrième trimestre de 2020 (dans Rotermann, 2021)

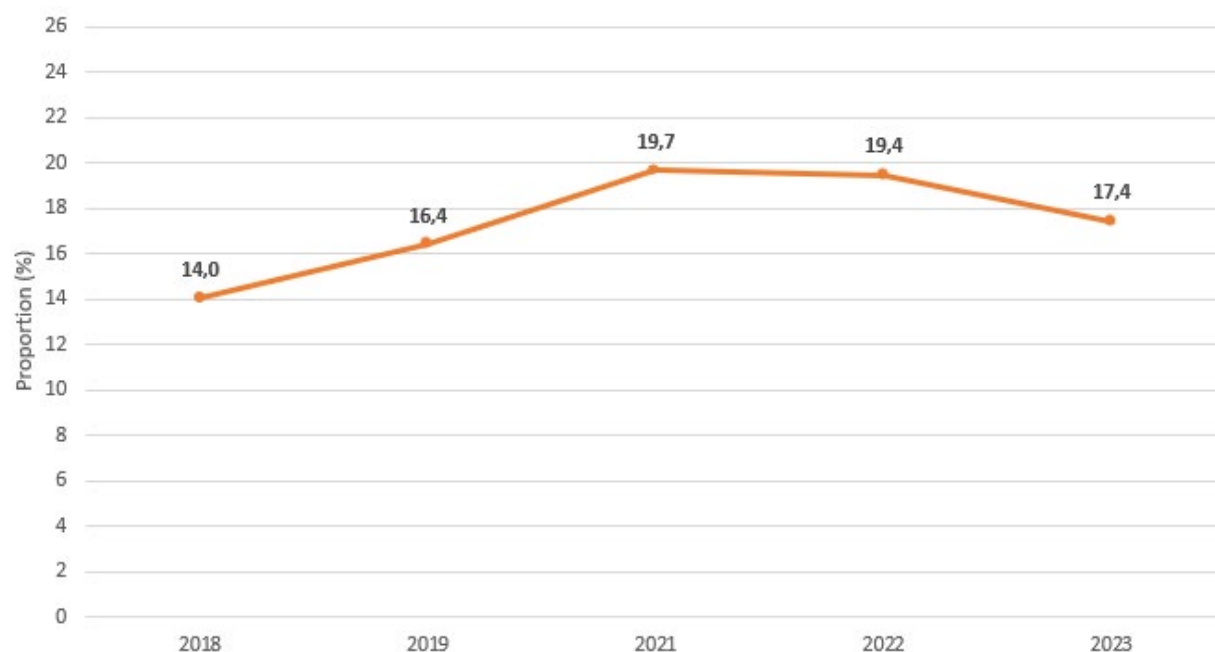
Figure 10 Consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois, population de 15 ans et plus, Canada, Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique, 2013-2019



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) 2013, 2015, 2017; Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues (ECAD) 2019

[Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues - Canada.ca](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2019001/article/00001-eng.htm)

Figure 11 **Évolution de la consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois, population de 15 ans et plus, Québec, 2018, 2019, 2021 à 2023**



Source : (Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis, 2018, 2019, 2021, 2022 et 2023*, dans Conus et Davison, 2024; Conus et Dupont, 2023)

Tableau 4 Droits d'accise canadiens appliqués au cannabis

Catégorie de produit du cannabis	Droit sur le cannabis		Droit additionnel sur le cannabis		Taux de rajustement du droit additionnel sur le cannabis			
	Seul le plus élevé de ces deux droits est exigible		Seul le plus élevé de ces deux droits est exigible		Alberta	Ontario	Québec	Colombie-Britannique
	Droit uniforme	Droit ad valorem	Droit uniforme	Droit ad valorem				
Cannabis séché ou frais	0,25 \$/g de matière florifère 0,075 \$/g de matière non florifère	2,5 % de la somme passible de droits du produit du cannabis	0,75 \$/g de matière florifère 0,225 \$/g de matière non florifère	7,5 % de la somme passible de droits du produit du cannabis	16,8 % du montant de base OU de la somme passible de droits ^a	3,9 % du montant de base OU de la somme passible de droits ^a	s.o.	s.o.
Plantes de cannabis et graines de cannabis	0,25 \$/plante 0,25 \$/graine	2,5 % de la somme passible de droits du produit du cannabis	0,75 \$/plante 0,75 \$/graine	7,5 % de la somme passible de droits du produit du cannabis	16,8 % du montant de base OU de la somme passible de droits ^a	3,9 % du montant de base OU de la somme passible de droits ^a	s.o.	s.o.
Cannabis comestible, extraits de cannabis et cannabis pour usage topique	0,0025 \$/mg de THC total	s.o.	0,0075 \$/mg de THC total	s.o.	16,8 % du montant de base	3,9 % du montant de base	s.o.	s.o.

^a Si le droit uniforme additionnel sur le cannabis est exigible, le taux de rajustement de 16,8 % est multiplié par le montant de base pour le produit du cannabis. Si le droit ad valorem additionnel sur le cannabis est exigible, le taux de rajustement de 16,8 % est multiplié par la somme passible de droits pour le produit du cannabis.

Tableau 5 Taxes de vente fédérale et provinciale appliquées au Canada (y compris sur les produits du cannabis)

Province	Taxe de vente fédérale (Taxe sur les produits et services (TPS))	Taxe de vente provinciale
Québec	5 %	9,975 %
Ontario	5 %	8 %
Alberta	5 %	s.o. ^a
Colombie-Britannique	5 %	7 % ^b 20 % pour les appareils, les accessoires et les liquides de vapotage ^c

^a Aucune taxe provinciale n'est appliquée sur le prix de vente au détail des produits, y compris les produits du cannabis.

^b Ne s'applique pas sur les graines de cannabis

^c Majorée le 1^{er} janvier 2020, pour passer de 7 % à 20 %.

Sources : Agence du revenu du Canada, 2024; BC Ministry of Finance, 2019 ; Bowal *et al.*, 2020; Hall *et al.*, 2022

ANNEXE 2 OFFRE DÉTAILLÉE DE PRODUITS DU CANNABIS

Figure 12 Répartition des produits du cannabis offerts sur les sites Web des détaillants publics, Québec (SQDC), Ontario (SOC) et Colombie-Britannique (BCCS) (n total = 6 232)

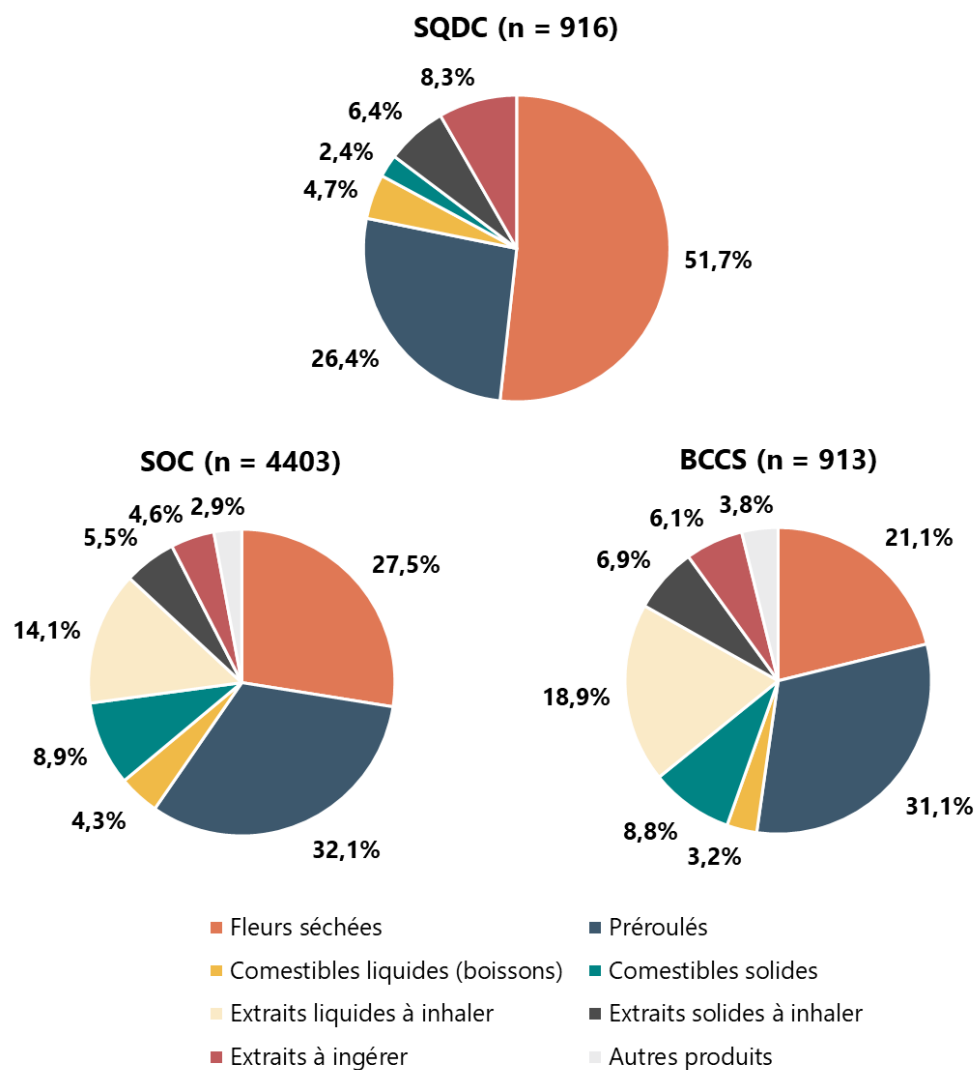
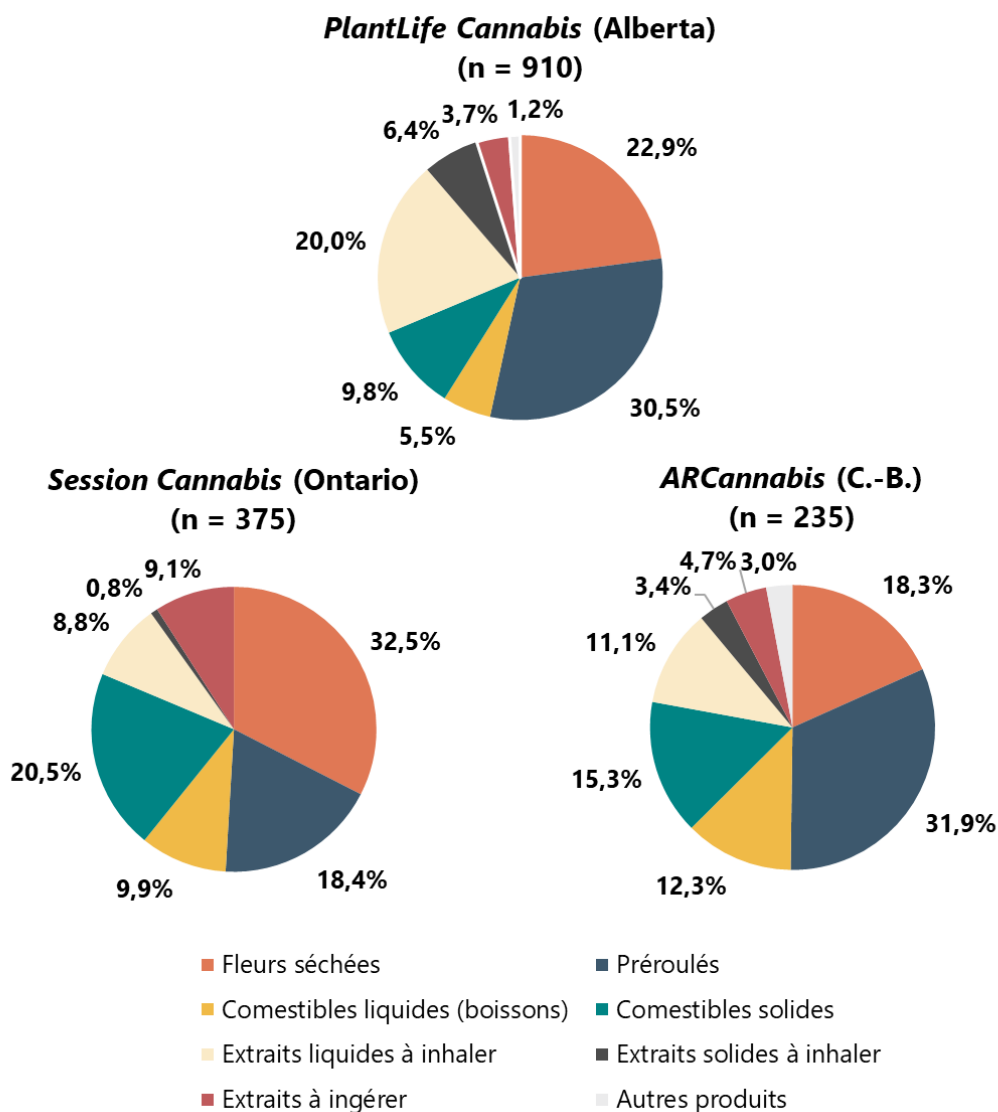


Figure 13 Répartition des produits du cannabis offerts sur les sites Web d'un échantillon de détaillants privés, Ontario, Colombie-Britannique et Alberta (n total = 1 520)



Produits séchés

Tableau 6 Nombre et proportion de produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés)
offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec, Ontario,
Colombie-Britannique

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC	Québec (SQDC)		Ontario (OCS)		Colombie-Britannique (BCCS)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Produits séchés - Fleurs	474	66,2	1212	46,1	193	40,5
< 1 %	10	2,1	7	0,6	4	2,1
1 à 10 %	41	8,6	33	2,7	3	1,6
11 à 20 %	35	7,4	25	2,1	6	3,1
21 à 30 %	388	81,9	1001	82,6	164	85,0
31 à 40 %	0	0,0	144	11,9	16	8,3
41 % et plus	0	0,0	2	0,2	0	0,0
Produits séchés - Préroulés	242	33,8	1413	53,9	284	59,5
< 1 %	5	2,1	10	0,7	1	0,4
1 à 10 %	28	11,6	28	2,0	9	3,2
11 à 20 %	16	6,6	42	3,0	13	4,6
21 à 30 %	193	79,8	890	63,0	159	56,0
31 à 40 %	0	0,0	337	23,8	73	25,7
41 % et plus	0	0,0	106	7,5	29	10,2

Tableau 7 Nombre et proportion de produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés)
offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC, Ontario,
Colombie-Britannique, Alberta

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)		Colombie- Britannique (<i>ARCannabis</i>)		Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Produits séchés - Fleurs	122	63,9	43	36,4	208	42,8
< 1 %	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1 à 10 %	0	0,0	0	0,0	4	1,9
11 à 20 %	0	0,0	2	4,7	7	3,4
21 à 30 %	110	90,2	36	83,7	185	88,9
31 à 40 %	12	9,8	5	11,6	11	5,3
41 % et plus	0	0,0	0	0,0	1	0,5
Produits séchés - Préroulés	69	36,1	75	63,6	278	57,2
< 1 %	5	7,2	0	0,0	0	0,0
1 à 10 %	1	1,4	1	1,3	5	1,8
11 à 20 %	5	7,2	1	1,3	18	6,5
21 à 30 %	43	62,3	39	52,0	131	47,1
31 à 40 %	10	14,5	25	33,3	93	33,5
41 % et plus	5	7,2	9	12,0	31	11,2

Extraits de cannabis

Tableau 8 Nombre et proportion d'extraits de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Québec, Ontario, Colombie-Britannique

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%) ou la quantité de THC (mg) par emballage	Québec (SQDC)		Ontario (OCS)		Colombie-Britannique (BCCS)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Extraits liquides à inhaler	0	0,0	619	58,1	173	59,2
< 1 %	0	0,0	1	0,2	0	0,0
1 à 30 %	0	0,0	17	2,7	4	2,3
31 à 70 %	0	0,0	54	8,7	18	10,4
71 % et plus	0	0,0	547	88,4	151	87,3
Extraits solides à inhaler	59	43,7	244	22,9	63	21,6
< 1 %	0	0,0	1	0,4	0	0,0
1 à 30 %	59	100,0	7	2,9	1	1,6
31 à 70 %	0	0,0	108	44,3	22	34,9
71 % et plus	0	0,0	128	52,5	40	63,5
Extraits à ingérer	76	56,3	203	19,0	56	19,2
< 10 mg	4	5,3	44	21,7	8	14,3
10 mg et plus	72	94,7	159	78,3	48	85,7

Figure 14 Proportion d'extraits de cannabis à ingérer offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

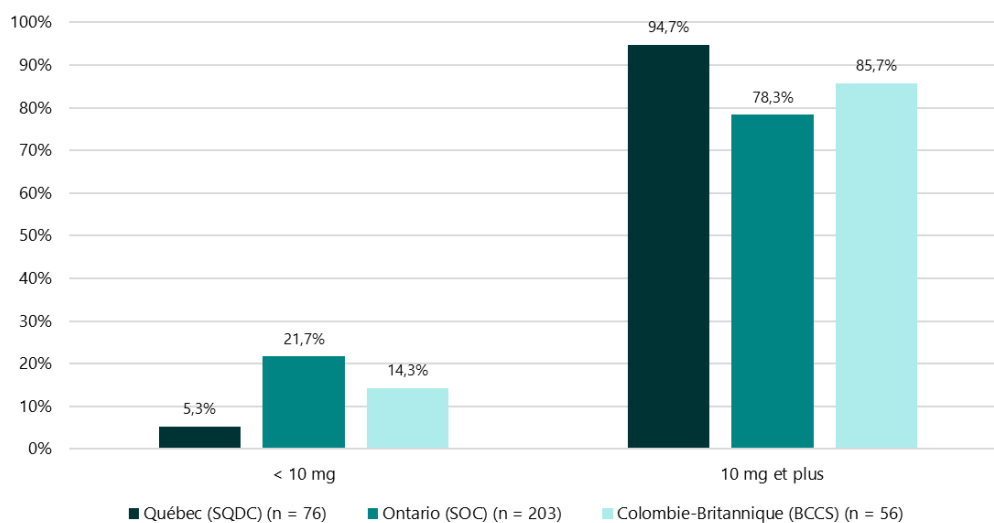


Tableau 9 Nombre et proportion d'extraits de cannabis offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Ontario, Colombie-Britannique, Alberta

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%) ou la quantité de THC (mg) par emballage	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)		Colombie-Britannique (<i>ARCannabis</i>)		Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Extraits liquides à inhaler	33	47,1	26	57,8	182	66,4
< 1 %	0	0,0	1	3,8	0	0,0
1 à 30 %	0	0,0	0	0,0	2	1,1
31 à 70 %	6	18,2	1	3,8	18	9,9
71 % et plus	27	81,8	24	92,3	162	89,0
Extraits solides à inhaler	3	4,3	8	17,8	58	21,2
< 1 %	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1 à 30 %	0	0,0	0	0,0	1	1,7
31 à 70 %	3	100,0	5	62,5	20	34,5
71 % et plus	0	0,0	3	37,5	37	63,8
Extraits à ingérer	34	48,6	11	24,4	34	12,4
< 10 mg	0	0,0	4	36,4	1	2,9
10 mg et plus	34	100,0	7	63,6	33	97,1

Produits comestibles

Tableau 10 Nombre et proportion de produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec, Ontario, Colombie-Britannique

Catégorie et type de produits selon la quantité de THC (mg) par emballage	Québec (SQDC)		Ontario (OCS)		Colombie-Britannique (BCCS)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Comestibles liquides	43	66,2	190	32,6	29	26,6
< 1 mg	7	16,3	8	4,2	4	13,8
1 à 5 mg	29	67,4	32	16,8	2	6,9
6 à 10 mg	7	16,3	150	78,9	23	79,3
Comestibles solides	22	33,8	393	67,4	80	73,4
< 1 mg	4	18,2	31	7,9	5	6,3
1 à 5 mg	7	31,8	11	2,8	0	0,0
6 à 10 mg	11	50,0	351	89,3	75	93,8

Figure 15 Proportion de comestibles liquides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

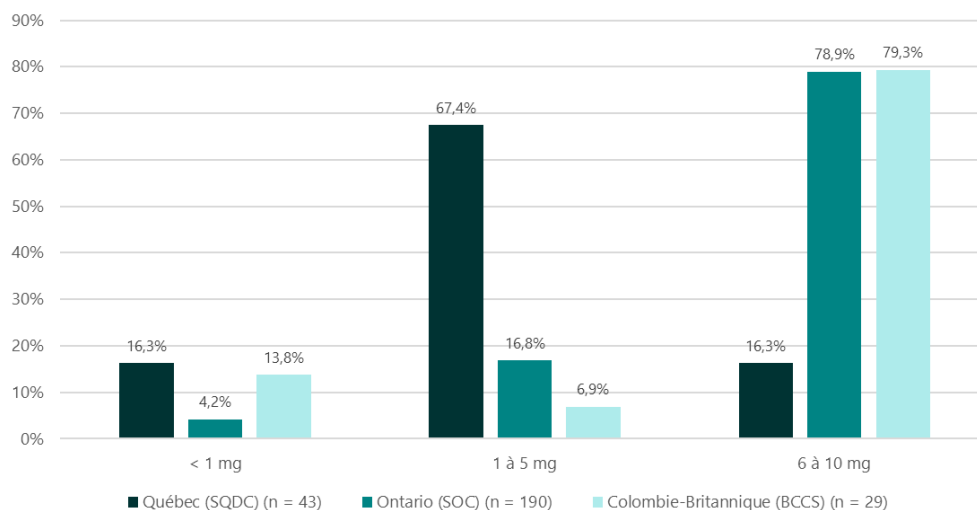


Figure 16 Proportion de comestibles solides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

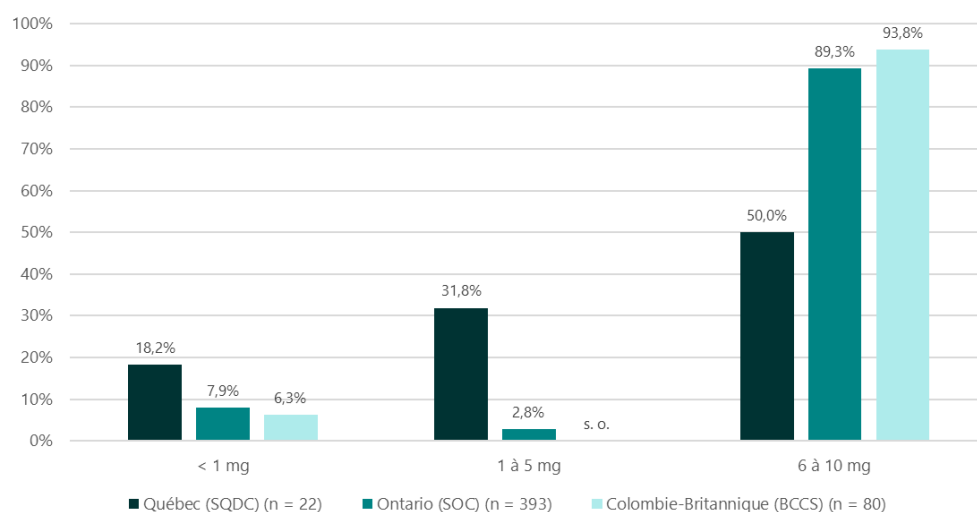


Tableau 11 Nombre et proportion de produits comestibles de cannabis (liquides et solides)
offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la quantité de THC par
emballage, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta

Catégorie et type de produits selon la quantité de THC (mg) par emballage	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)		Colombie- Britannique (<i>ARCannabis</i>)		Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Comestibles liquides	37	32,5	29	44,6	50	36,0
< 1 mg	0	0,0	0	0,0	2	4,0
1 à 5 mg	20	54,1	7	24,1	6	12,0
6 à 10 mg	17	45,9	22	75,9	42	84,0
Comestibles solides	77	67,5	36	55,4	89	64,0
< 1 mg	1	1,3	5	13,9	4	4,5
1 à 5 mg	0	0,0	4	11,1	6	6,7
6 à 10 mg	76	98,7	27	75,0	79	88,8

ANNEXE 3 OFFRE DÉTAILLÉE DE PRODUITS DU CANNABIS SELON LE PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PAR UNITÉ STANDARD DE 5 MG DE THC

Produits séchés

Figure 17 Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de fleurs séchées de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

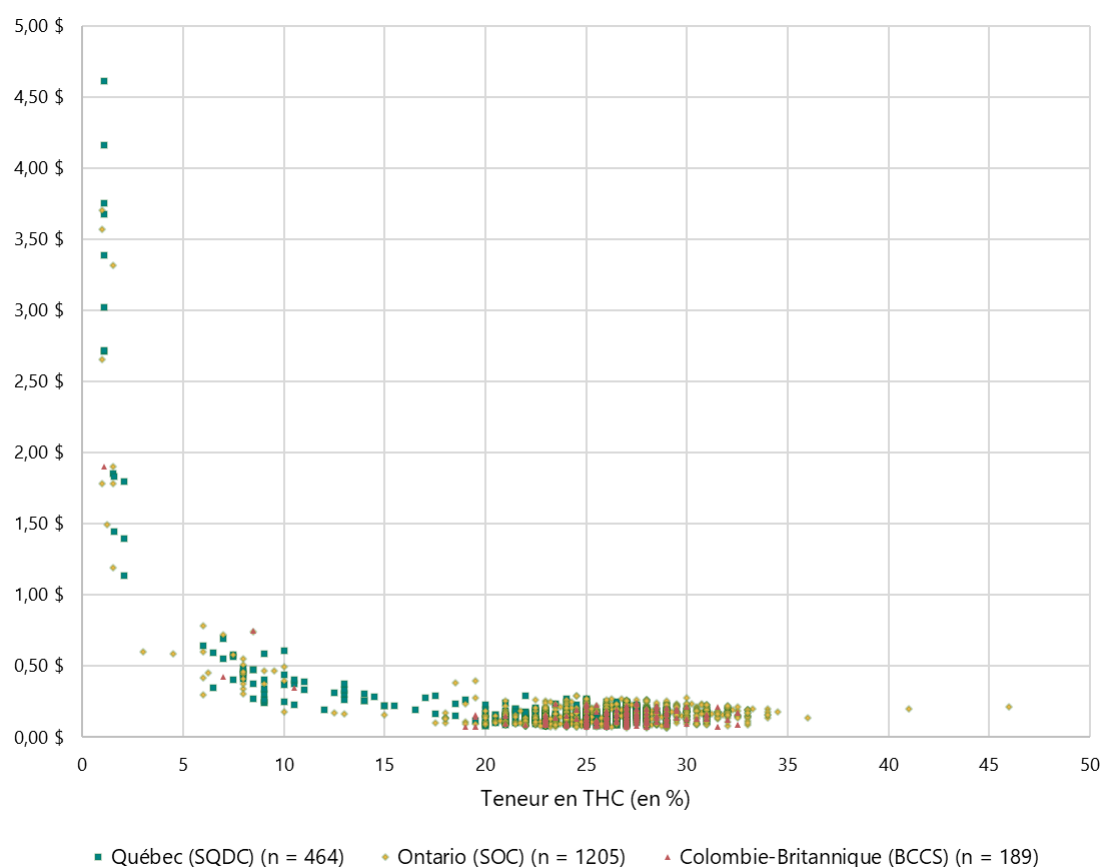


Figure 18 Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits de cannabis
préroulés offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec
(SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

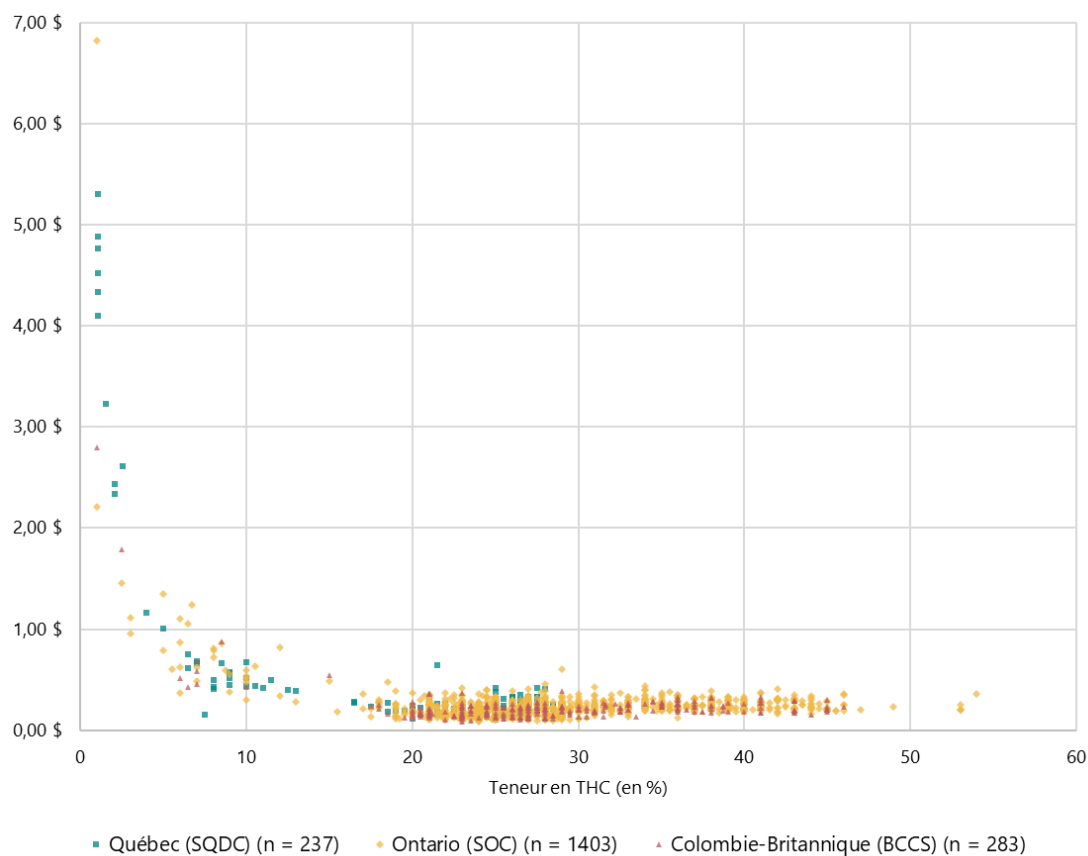


Tableau 12 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%)	Québec (SQDC)				Ontario (SOC)				Colombie-Britannique (BCCS)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Produits séchés – Fleurs	464	0,08	4,61	0,25	1205	0,06	3,71	0,17	189	0,07	1,90	0,15
1 à 10 %	41	0,24	4,61	1,20	33	0,18	3,71	1,00	3	0,42	1,90	1,03 ^a
11 à 20 %	35	0,08	0,41	0,23	25	0,09	0,40	0,16	6	0,07	0,35	0,15
21 à 30 %	388	0,08	0,29	0,15	1001	0,06	0,29	0,15	164	0,07	0,24	0,13
31 à 40 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	144	0,08	0,23	0,16	16	0,08	0,21	0,13
41 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	2	0,20	0,22	0,21 ^a	0	s.o.	s.o.	s.o.
Produits séchés – Préroulés	237	0,11	5,30	0,40	1403	0,09	6,82	0,23	283	0,09	2,80	0,23
1 à 10 %	28	0,15	5,30	1,76	28	0,30	6,82	1,03	9	0,43	2,80	0,95
11 à 20 %	16	0,12	0,49	0,28	42	0,12	0,82	0,25	13	0,12	0,54	0,22
21 à 30 %	193	0,11	0,64	0,21	890	0,09	0,61	0,20	159	0,09	0,39	0,18
31 à 40 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	337	0,12	0,44	0,25	73	0,13	0,33	0,23
41 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	106	0,16	0,41	0,25	29	0,15	0,33	0,22

^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de teneur en THC.

Tableau 13 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard 5 mg de THC pour les produits séchés de cannabis (fleurs et préroulés) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%)	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)				Colombie-Britannique (<i>ARCannabis</i>)				Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Produits séchés – Fleurs	122	0,07	0,27	0,16	43	0,08	0,26	0,19	208	0,07	0,81	0,14
1 à 10 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	4	0,36	0,81	0,52 ^a
11 à 20 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	2	0,08	0,10	0,09 ^a	7	0,07	0,50	0,18
21 à 30 %	110	0,07	0,27	0,15	36	0,09	0,26	0,19	185	0,07	0,27	0,13
31 à 40 %	12	0,15	0,26	0,18	5	0,17	0,25	0,20	11	0,07	0,19	0,13
41 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	1	0,19	0,19	0,19 ^a
Produits séchés – Préroulés	64	0,11	1,15	0,24	75	0,15	0,45	0,26	278	0,09	0,86	0,22
1 à 10 %	1	1,15	1,15	1,15 ^a	1	0,37	0,37	0,37 ^a	5	0,35	0,86	0,55
11 à 20 %	5	0,28	0,28	0,28	1	0,22	0,22	0,22 ^a	18	0,11	0,26	0,17
21 à 30 %	43	0,11	0,38	0,23	39	0,15	0,35	0,24	131	0,10	0,42	0,19
31 à 40 %	10	0,15	0,28	0,20	25	0,20	0,45	0,28	93	0,15	0,39	0,25
41 % et plus	5	0,21	0,21	0,21	9	0,20	0,31	0,25	31	0,09	0,33	0,23

^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de teneur en THC.

Extraits de cannabis

Figure 19 Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits solides à inhaler
offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC, Québec (SQDC),
Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

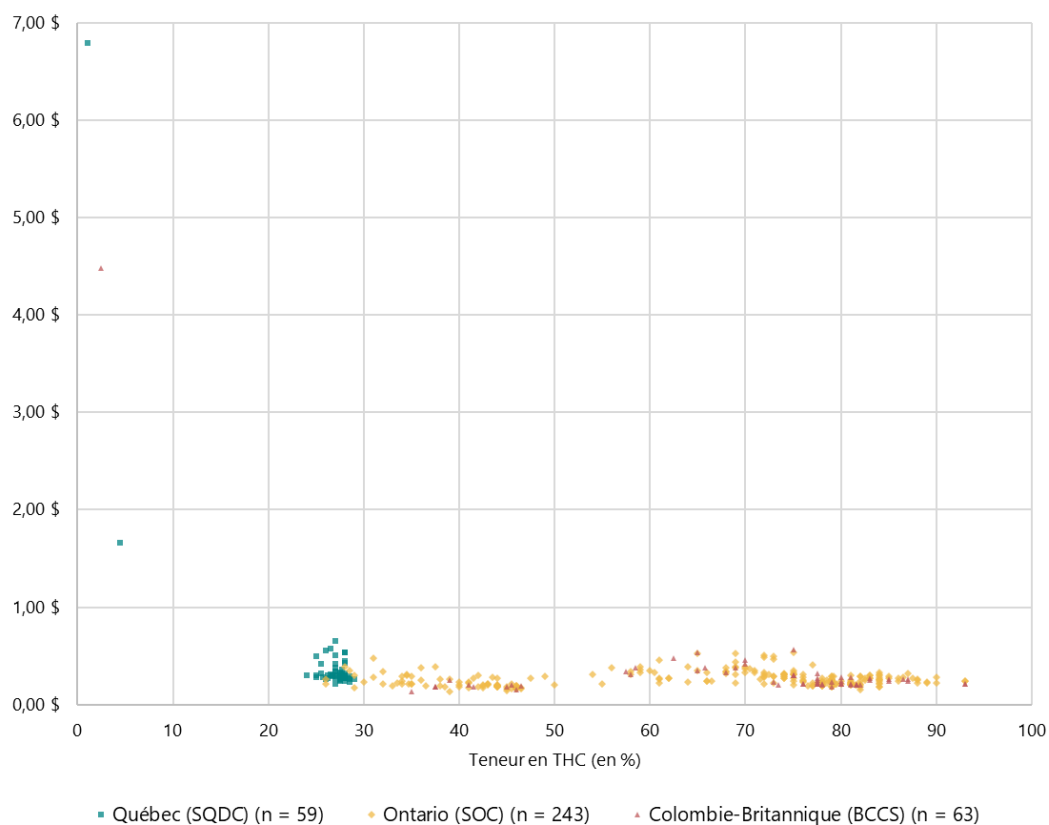


Figure 20 Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits à ingérer offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

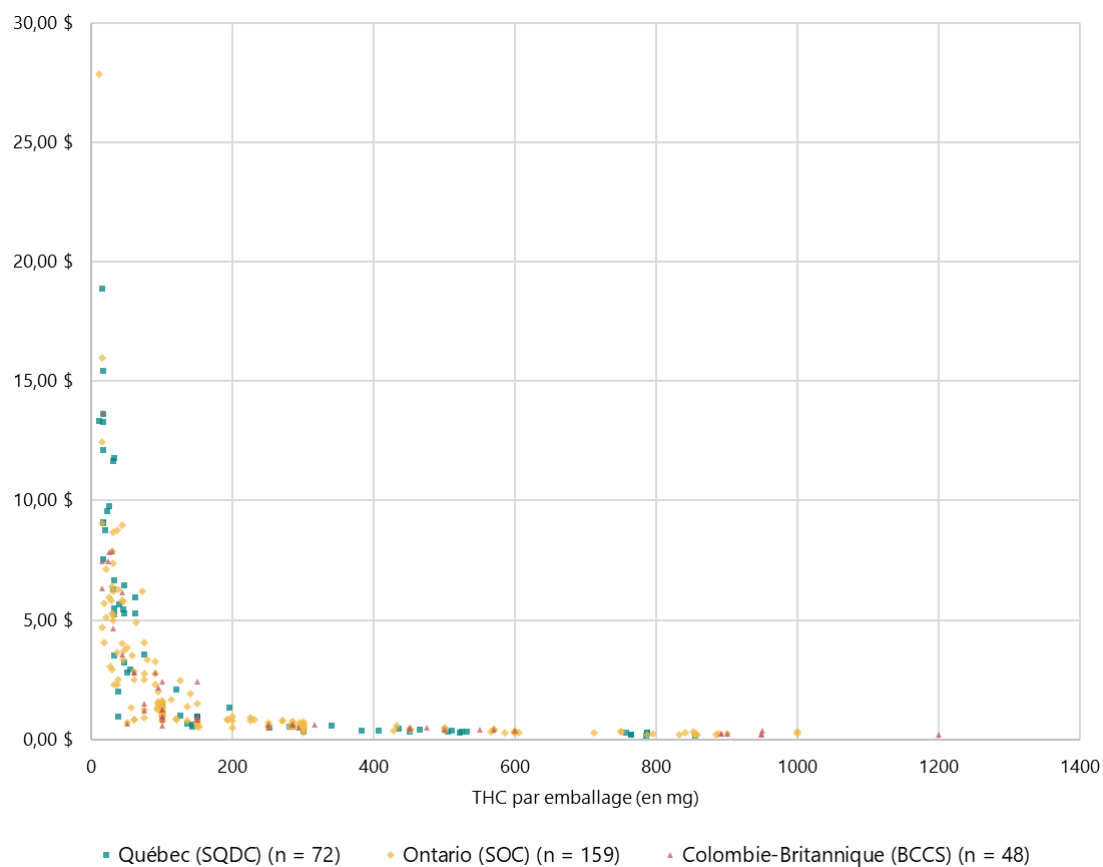


Tableau 14 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis offerts par les détaillants publics, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%) ou la quantité de THC (mg) par emballage	Québec (SQDC)				Ontario (SOC)				Colombie-Britannique (BCCS)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Extraits liquides à inhaler	0	s.o.	s.o.	s.o.	618	0,16	24,08	0,46	173	0,19	6,04	0,36
1 à 30 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	17	0,65	24,08	7,27	4	0,80	6,04	3,08 ^a
31 à 70 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	54	0,26	0,70	0,41	18	0,29	0,89	0,42
71 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	547	0,16	0,63	0,25	151	0,19	0,59	0,28
Extraits solides à inhaler	59	0,22	6,79	0,46	243	0,14	0,53	0,26	63	0,14	4,48	0,33
1 à 30 %	59	0,22	6,79	0,46	7	0,17	0,39	0,27	1	4,48	4,48	4,48 ^a
31 à 70 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	108	0,14	0,53	0,26	22	0,14	0,53	0,29
71 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	128	0,15	0,53	0,26	40	0,18	0,56	0,24
Extraits à ingérer	72	0,15	18,87	3,67	159	0,18	27,86	2,19	48	0,19	13,67	2,11
10 mg et plus	72	0,15	18,87	3,67	159	0,18	27,86	2,19	48	0,19	13,67	2,11

^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de teneur en THC.

Figure 21 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis à ingérer contenant un minimum de 10 mg de THC offerts par les détaillants publics, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)

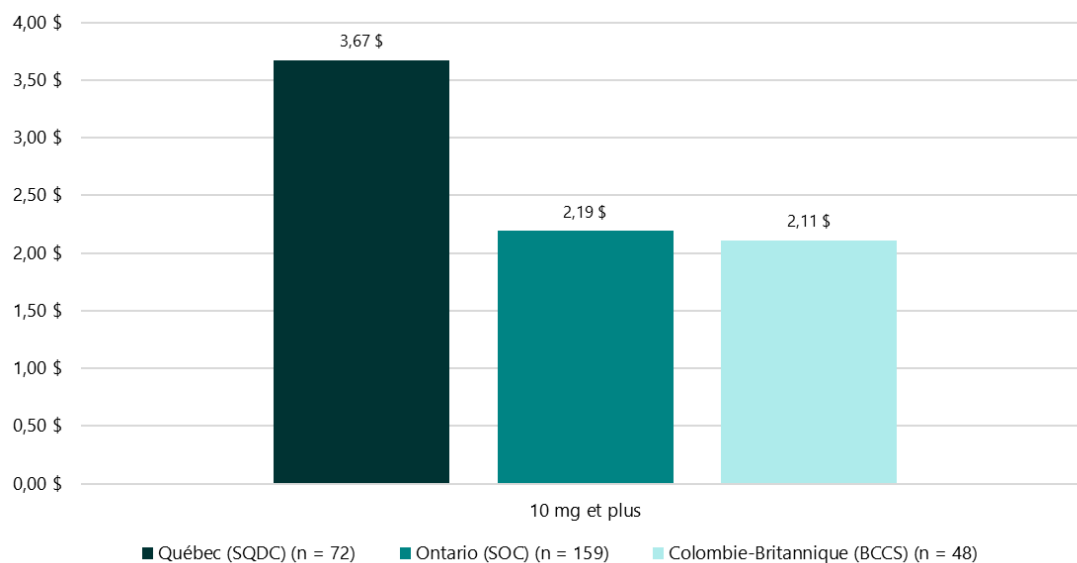


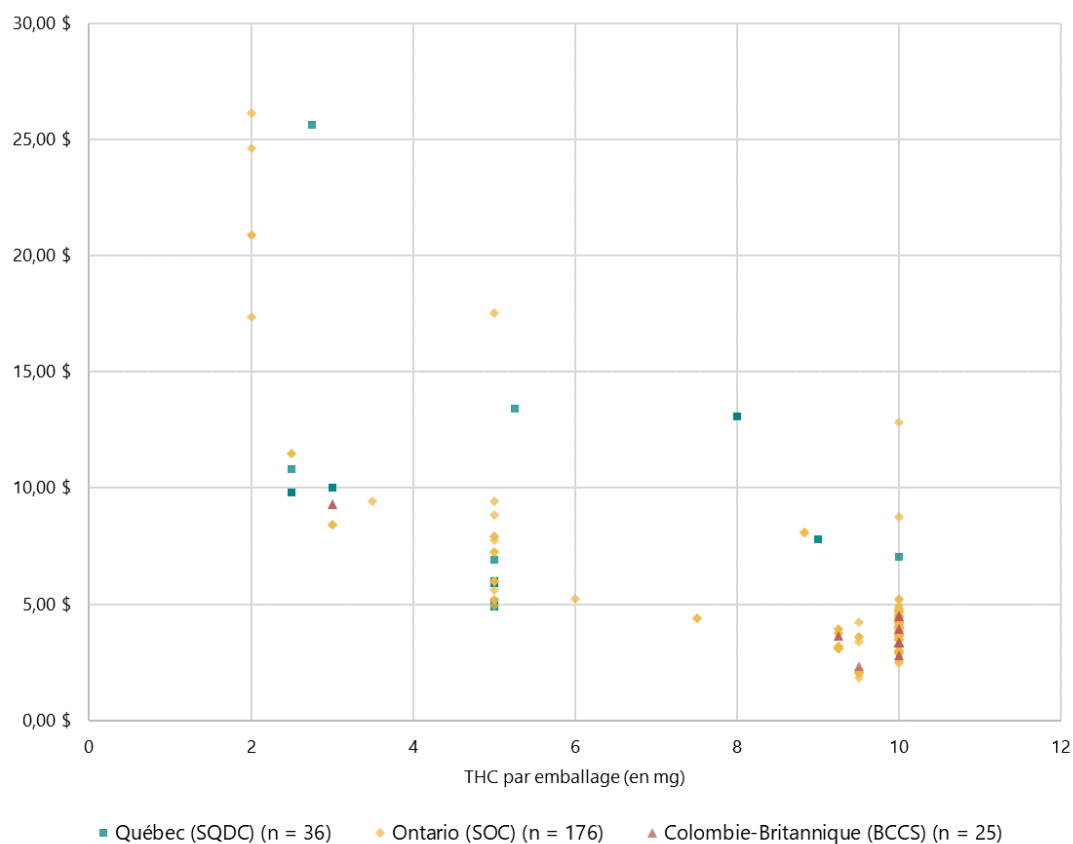
Tableau 15 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les extraits de cannabis offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la teneur en THC (extraits liquides et solides à inhaler) ou la quantité de THC par emballage (extraits à ingérer), Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la teneur en THC (%) ou la quantité de THC (mg) par emballage	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)				Colombie-Britannique (<i>ARCannabis</i>)				Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Extraits liquides à inhaler	33	0,19	0,43	0,27	25	0,24	0,47	0,35	182	0,16	1,02	0,25
1 à 30 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	2	1,02	1,02	1,02 ^a
31 à 70 %	6	0,39	0,43	0,43	1	0,38	0,38	0,38 ^a	18	0,22	0,79	0,36
71 % et plus	27	0,19	0,41	0,24	24	0,24	0,47	0,35	162	0,16	0,65	0,23
Extraits solides à inhaler	3	0,16	0,23	0,21	8	0,16	0,62	0,41	58	0,15	0,75	0,25
1 à 30 %	0	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.	s.o.	1	0,27	0,27	0,27 ^a
31 à 70 %	3	0,16	0,23	0,21 ^a	5	0,16	0,54	0,41	20	0,15	0,75	0,28
71 % et plus	0	s.o.	s.o.	s.o.	3	0,29	0,62	0,41 ^a	37	0,18	0,29	0,23
Extraits à ingérer	34	0,41	6,33	1,76	7	0,22	7,66	1,90	33	0,19	8,47	2,41
10 mg et plus	34	0,41	6,33	1,76	7	0,22	7,66	1,90	33	0,19	8,47	2,41

^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de teneur en THC.

Produits comestibles

Figure 22 Prix par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles liquides (boissons) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



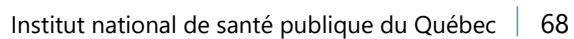
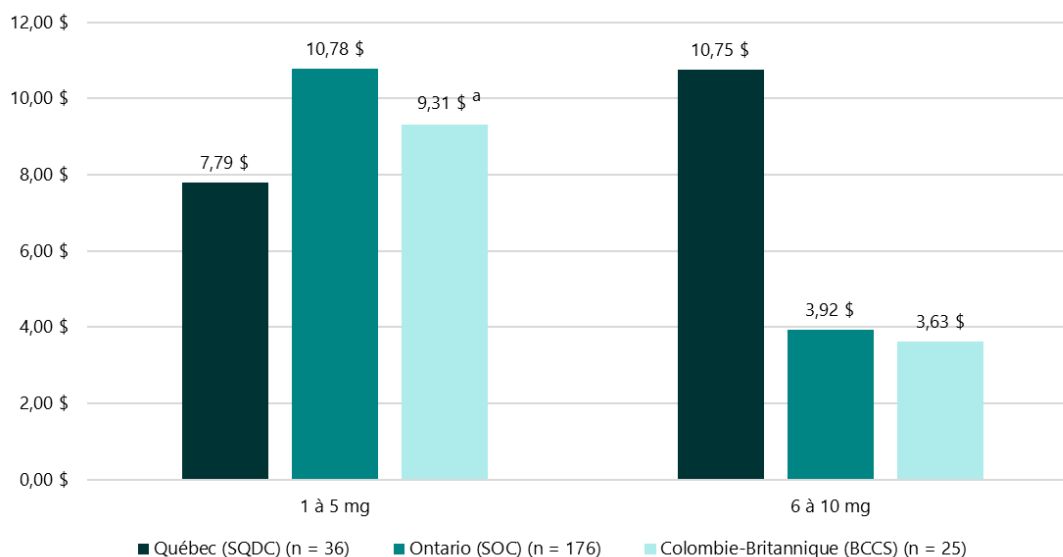


Tableau 16 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec, Ontario, Colombie-Britannique (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la quantité de THC (mg) par emballage	Québec (SQDC)				Ontario (SOC)				Colombie-Britannique (BCCS)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Comestibles liquides	36	4,90	25,64	8,37	176	1,84	26,13	4,94	25	2,35	9,31	4,08
1 à 5 mg	29	4,90	25,64	7,79	26	4,95	26,13	10,78	2	9,31	9,31	9,31 ^a
6 à 10 mg	7	7,05	13,43	10,75	150	1,84	12,83	3,92	23	2,35	4,47	3,63
Comestibles solides	14	2,90	9,90	5,53	358	1,35	24,88	3,50	75	1,67	11,20	2,88
1 à 5 mg	3	6,90	9,90	8,90 ^a	7	5,30	24,88	11,52	0	s.o.	s.o.	s.o.
6 à 10 mg	11	2,90	9,39	4,61	351	1,35	13,83	3,34	75	1,67	11,20	2,88

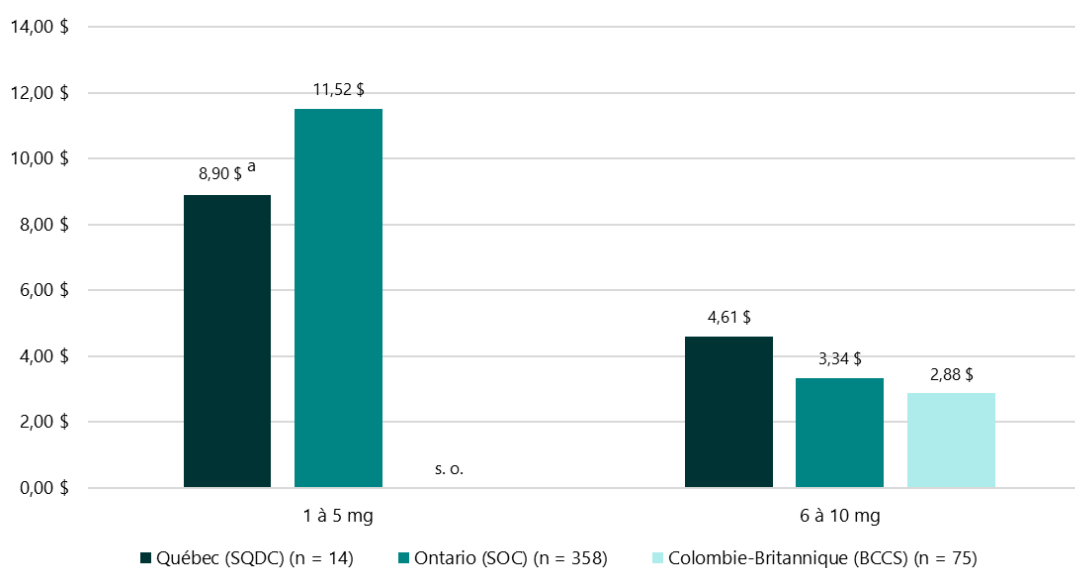
^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de THC par emballage.

Figure 24 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les comestibles liquides (boissons) offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



^a À interpréter avec prudence, car ce prix moyen par unité standard de 5 mg de THC n'est basé que sur deux produits.

Figure 25 Prix moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les comestibles solides offerts par les détaillants publics, selon la quantité de THC par emballage, Québec (SQDC), Ontario (SOC), Colombie-Britannique (BCCS)



^a À interpréter avec prudence, car ce prix moyen par unité standard de 5 mg de THC n'est basé que sur trois produits.

Tableau 17 Prix minimum, maximum et moyen par unité standard de 5 mg de THC pour les produits comestibles de cannabis (liquides et solides) offerts par un échantillon de détaillants privés, selon la quantité de THC par emballage, Ontario, Colombie-Britannique, Alberta (\$ CA)

Catégorie et type de produits selon la quantité de THC (mg) par emballage	Ontario (<i>Session Cannabis</i>)				Colombie-Britannique (<i>ARCannabis</i>)				Alberta (<i>PlantLife Cannabis</i>)			
	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen	Nombre	Minimum	Maximum	Moyen
Comestibles liquides	37	3,50	15,71	7,17	29	2,65	16,11	6,02	48	2,62	28,59	5,87
1 à 5 mg	20	6,00	15,71	10,01	7	8,38	16,11	11,40	6	7,34	28,59	16,60
6 à 10 mg	17	3,50	5,50	3,83	22	2,65	9,57	4,31	42	2,62	7,87	4,34
Comestibles solides	76	2,00	5,00	3,41	31	1,46	6,04	3,12	80	2,62	23,09	4,02
1 à 5 mg	0	s.o.	s.o.	s.o.	4	4,02	6,04	5,23 ^a	1	10,49	10,49	10,49 ^a
6 à 10 mg	76	2,00	5,00	3,41	27	1,46	4,03	2,81	79	2,62	23,09	3,94

^a À interpréter avec prudence étant donné le faible nombre de produits dans cet intervalle de THC par emballage.

Centre d'expertise et
de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

*Institut national
de santé publique*

Québec

